
Actes du colloque

MIGRATIONS
ET DÉVELOPPEMENT

Enjeux et pièges du co-développement

le 27 juin 2008
à l'Hôtel de Ville
de Paris

Colloque organisé par le groupe
de travail sur les migrations
du CRID (*Centre de Recherche
et d'Information pour le Développement*) :

CCFD-Terre Solidaire, la Cimade,
Emmaüs International, Enda Europe,
France Amérique Latine,
Réseau Foi et Justice, IDD, IPAM,
GRDR, Ligue des Droits de l'Homme,
Secours Catholique-Caritas France
et Terre des Hommes.

En collaboration avec :
Altermondes, ATMF, le Gisti
et Migreurop.

Et avec le soutien de :
la Plateforme belge CNCD, le FORIM
et la Mairie de Paris.

CRID

Sommaire

Introduction p.3

Ouverture du colloque p.4

Pierre Schapira, *adjoint au Maire de Paris, chargé des Relations internationales, des affaires européennes et de la francophonie*

Première partie

Décryptage des concepts et enjeux du co-développement p.6

Introduction

Damien Conaré, *responsable d'édition du Courrier de la planète*

Enjeux théoriques autour du lien entre migrations et développement : quel développement pour quel co-développement ?
Décryptage et critique du langage officiel sur le co-développement.

Claire Rodier, *Présidente de Migreurop*
 Gustave Massiah, *Président du CRID*

Le co-développement vu par les migrants

Chansamone Voravong, *Président du FORIM*

Quelles perspectives européennes pour les migrations et le co-développement ?
Des outils pour l'action.

Cécile Sacré, *Initiatives 21 pour le développement.*

Deuxième partie :

Réappropriation du co-développement par les acteurs de la solidarité internationale p.20

Le point de vue d'un acteur associatif du Nord sur le co-développement

Olivier Le Masson, *coordinateur des programmes Double-espace au GRDR*

Le point de vue des acteurs de la solidarité internationale du Sud sur le co-développement

Ibrahima Traoré, *Président de l'Association des Maires du Cercle de Kayes, Mali*
 Baganda Sakho, *Président d'un groupement d'intérêt communautaire au Sénégal*

Troisième partie

Ateliers p.26

Atelier 1 : Conception des migrations internationales et co-développement

Jean-Pierre Alaux, *GISTI*
 Fabien Cohen, *Secrétaire général de France Amérique Latine*

Atelier 2 : Atteintes aux droits des migrants dans les pays d'accueil et co-développement

Yaya Kane, *Association des ressortissants de Ndouloumadji*
 Oumou Zé, *chargée de programme migrations et développement au CNCN (Belgique)*

Atelier 3 : Les pratiques du co-développement

Abdallah Zniber, *Vice-président d'IDD*
 Patrick Gonin, *géographe, laboratoire Migrinter*

Atelier 4 : L'instrumentalisation de la coopération au profit du contrôle des flux migratoires

Katia Herrgott, *chargée de mission APD à Coordination Sud*
 Alain Bosc, *Service Solidarités Internationales de la Cimade*

Conclusion p.42

Gustave Massiah, *Président du CRID*

Annexes p.47

Sigles

Introduction

Le groupe de travail sur les migrations du CRID

Le CRID (Centre de recherche et d'information pour le développement) est un collectif de 54 associations françaises de solidarité internationale partageant une même conception du développement humain, solidaire et durable, passant par le renforcement des sociétés civiles¹.

En 2007, le CRID et ses membres ont décidé la création d'un groupe de travail sur les migrations, à partir du constat que les migrants sont le chaînon manquant de la mondialisation. En effet, à l'heure où les biens et les capitaux circulent facilement, les ressortissants de pays du Sud ont toutes les peines du monde à pouvoir migrer légalement et en toute sécurité.

Les associations qui ont rejoint ce groupe de travail sont : le CCFD-Terre Solidaire, la Cimade, Emmaüs International, Enda Europe, France Amérique Latine, le GRDR, IDD, IPAM, la Ligue des Droits de l'Homme, le Réseau Foi et justice, le Secours Catholique-Caritas France et Terre des Hommes, en collaboration avec le FORIM, le GISTI et Migreurop.

L'objectif général de ce groupe de travail est de valoriser les migrants et leurs associations (OSIM-Organisations de solidarité internationale issues des migrations) comme acteurs de la solidarité et de la transformation du monde, en reconnaissant que les migrations sont bénéfiques aux pays d'origine et d'accueil des migrants et que les droits des migrants doivent être respectés. Pour ce faire, la société civile doit être davantage impliquée dans la définition des politiques migratoires, tout comme dans celle des politiques d'aide au développement.

Le groupe de travail sur les migrations du CRID est un lieu d'échange, de partage d'informations et de réflexions, mais initie également des actions concrètes. Ce groupe de travail a notamment été à l'initiative du Sommet citoyen sur les migrations « Des ponts pas des murs », les 17 et 18 octobre 2008².

Plus spécifiquement, ce groupe de travail vise à :

- **Construire un plaidoyer au niveau français et européen** sur les questions des migrations et du développement qui soit

fondé sur le respect des droits des migrants et la sauvegarde des intérêts des pays de départ, de transit et d'arrivée et non sur une vision utilitariste et unilatérale des migrations.

- **Contribuer au renforcement des réseaux Nord-Sud et Sud-Sud** pour un dialogue plus équitable et équilibré sur la question des migrations et du développement.
- **Sensibiliser l'opinion publique**, les acteurs de la solidarité internationale et les pouvoirs publics sur la contribution positive des migrations au développement ici et là-bas.

Le colloque « Migrations et développement : enjeux et pièges du co-développement »

Si le co-développement était entendu à son origine comme la libre participation des migrants à des actions de développement, il est aujourd'hui de plus en plus utilisé pour une gestion restrictive des flux migratoires. En atteste le rattachement du co-développement au ministère de l'Immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire.

Dans l'optique d'ouvrir un espace de débat critique sur le thème du co-développement, le groupe de travail sur les migrations du CRID a organisé un colloque, le 27 juin 2008 à l'Hôtel de Ville de Paris, sur le thème : Migrations et développement, enjeux et pièges du co-développement.

La matinée a été consacrée au décryptage du concept de co-développement, tant au niveau français qu'au niveau européen, et à la réappropriation de ce concept par les acteurs du co-développement. L'après-midi s'est déroulée sous forme d'ateliers, permettant aux personnes présentes de débattre autour de quatre thèmes majeurs liés au co-développement et aux droits des migrants.

Les organisateurs tiennent à remercier la Mairie de Paris pour avoir soutenu cette initiative en accueillant ce colloque dans les salons de l'Hôtel de Ville. ■■■■

1. Pour plus d'informations sur le CRID : www.crid.asso.fr

2. Le Sommet citoyen sur les migrations « Des ponts pas des murs » a rassemblé plus de 800 participants à Montreuil pour la 2^e conférence euro-africaine sur les migrations et le développement le 17 octobre, et plusieurs milliers de personnes pour la manifestation et le concert à Paris le lendemain. Ce Sommet citoyen a donné lieu à l'adoption de la Déclaration de Montreuil, téléchargeable sur le site : www.despontspasdesmurs.org

Ouverture du colloque

Pierre Schapira

Adjoint au Maire de Paris,
chargé des Relations
internationales,
des affaires européennes
et de la francophonie

“ **Les organismes de tutelle changent...**

Dans les actions que vous avez menées, vous nous avez toujours trouvés, le Maire de Paris et moi-même à vos côtés ; et ce aujourd’hui encore alors que le co-développement – qui était jusqu’alors pour les villes une action commune et naturelle – se complexifie en France. Les organismes de tutelle ayant changé, le co-développement est maintenant rattaché au ministère de l’Immigration, de l’intégration, de l’identité nationale et du développement solidaire. Pourtant nous, collectivités territoriales, pouvoirs locaux, continuons à agir dans le domaine du co-développement qui a toujours été le nôtre ; efficaces, concrets et pragmatiques nous développons sur place et avec bon nombre d’associations des projets utiles et intégrateurs pour les populations.

**Maintenir un co-développement
utile et efficace pour les
populations locales là-bas et
les associations de migrants ici.**

**... mais nous, collectivités locales,
n’avons besoin de personne pour agir**

Comme vous le savez, il existe une Commission Nationale de la Coopération Décentralisée (CNCD) composée à parité de trois grandes associations nationales qui désignent pour les villes, les départements et les régions, des membres qui y siègent (une cinquantaine de personnes). Bien que la Commission se réunisse normalement sous l’égide du

ministère des Affaires étrangères et du ministre de la Coopération, j’ai reçu cette semaine une convocation précisant que la prochaine réunion sera co-présidée par le secrétaire d’État chargé de la Coopération et de la francophonie, Alain Joyandet – que l’on entend peu si ce n’est pour des déclarations un peu particulières – et par le ministre de l’Immigration, de l’intégration, de l’identité nationale et du développement solidaire, Brice Hortefeu

– avec sa vision particulière du co-développement. Mais, sachez que nous, collectivités locales, continuerons notre chemin, car nous n’avons besoin de personne pour pouvoir agir.

**Le label
« co-développement Sud »**

À Paris, ville cosmopolite de rencontre et d’échange, les populations étrangères se sont organisées en associations. Concernés depuis toujours par le vote des étrangers aux élections municipales, nous avons instauré en 2001 un Conseil des étrangers à Paris, qui aborde les problèmes de la ville³. C’est une assemblée d’une centaine de personnes réparties en huit commissions thématiques. Ils ont un certain pouvoir de proposition.

Ensuite, nous continuerons évidemment à promouvoir le co-développement à Paris. Pour pousser les

3. Il s’agit du Conseil de la Citoyenneté des Parisiens Non Communautaires (CCPNC). En tant que conseil consultatif, sa mission est de donner des avis sur les aspects de la vie des résidents étrangers non communautaires résidant à Paris.

associations à travailler sur ce thème, nous avons créé depuis trois ans un label, issu des Assises du co-développement⁴. Ce « label Paris co-développement Sud » finance des projets portés par des associations parisiennes de solidarité internationale et d'intégration. Après un appel d'offre, le jury présidé par des personnalités et des représentants de différents groupes politiques récompense les projets les plus adaptés. Face au manque initial de professionnalisme des associations pour présenter leurs projets, nous avons commencé en 2008 à les former afin qu'elles soient plus aptes à répondre à l'appel d'offre. À notre grande surprise, plus de 75 personnes ont demandé à participer à cette formation.

Autres exemples d'actions de la Ville de Paris

Dans nos actions à l'international, que ce soit directement par la Ville de Paris ou par le biais de l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF), nous essayons à chaque fois de faire participer les associations ; c'est par exemple le cas, lorsqu'il s'agit de mettre en place un centre de soins à Cotonou, ou de favoriser l'accès à l'eau potable au Niger.

En dehors du « label Paris co-développement Sud », nous avons deux fers de lance. Premièrement, nous sommes l'une des rares villes de France à avoir utilisé la fameuse loi Oudin-Santini, qui permet de prélever sur chaque mètre cube d'eau un centime d'euro pour développer des actions de coopéra-

tion décentralisée. L'année dernière nous avons levé à peu près 1500000 euros sur les factures d'eau de la ville de Paris, et avons pu ainsi monter des projets de solidarité en eau et assainissement. De plus, nous avons utilisé une part de ces ressources à la création de ceintures vertes permettant la culture vivrière autour de villes touchées par la crise alimentaire. Évidemment cela n'est pas suffisant, mais c'est un pas considérable. Deuxièmement, nous faisons de la lutte contre le sida une priorité de notre action internationale. Nous avons collecté avec les ONG, les collectivités locales et Paris, 2300000 euros pour des projets pluriannuels de lutte contre le sida, de prévention et d'accès aux soins.

Restons courageux

Face à la volonté du ministère de l'Immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire de créer un co-développement qui rapporte, votre colloque peut aider à une prise de conscience de la société civile : le co-développement ne doit pas se transformer en piège ! Grâce à notre vigilance et à la vôtre, nous pourrions éviter les embûches et maintenir un co-développement utile et efficace pour les populations locales là-bas et les associations de migrants ici.

Je vous souhaite bons travaux. Restons courageux et fidèles à ce que nous avons fait depuis le début et continuons à travailler dans ce sens. Je vous remercie.



4. Cette manifestation s'est tenue à l'Hôtel de Ville les 2 et 3 avril 2003 en présence de nombreuses associations parisiennes.

1

*Décryptage
des concepts
et des enjeux
du co-
développement*

Introduction

Damien Conaré

responsable d'édition
du *Courrier de la planète*

“ Le *Courrier de la planète* est une revue trimestrielle thématique, qui traite des relations internationales sous l'angle du développement durable. Elle a été créée en 1991 sous l'égide de l'association Solagral⁵. Je vous invite à la découvrir sur notre site :

www.courrierdelaplanete.org

Il y a un an et demi, nous avons fêté les 15 ans de la revue par la publication d'un numéro double intitulé « **Migrations internationales, chaînon manquant de la mondialisation** ». L'idée était de partir d'un paradoxe, qui est le suivant : dans la période actuelle de mondialisation où les flux de marchandises et de capitaux sont extrêmement libérés, il semble au contraire que la mobilité des personnes est extrêmement entravée. C'est une période singulière où les migrations sont contrôlées, alors qu'à la fin du XIX^e siècle les nombreuses migrations se firent presque sans contrainte.

Chaînon manquant également parce qu'il y a une absence de coordination internationale sur la question des migrations

contrairement, là aussi, aux échanges de marchandises et de capitaux, pour lesquels il existe des enceintes de négociations, les institutions internationales. Rien de tel – ou très peu – sur la question des migrations, qui reste largement traitée sous l'angle d'une souveraineté exacerbée à l'extrême ; comme s'il s'agissait là d'un des derniers pouvoirs souverains que s'arrogent les États. Ce numéro s'est également intéressé aux grandes trajectoires historiques et géographiques des migrations, afin de comprendre la période actuelle et de voir quels sont les grands retournements qui se sont opérés tout au long de l'Histoire. Prenons le cas de l'Europe – terre d'émigration au cours du XIX^e siècle – : environ 60 millions d'Européens sont partis vers les Amériques entre 1820 et 1914

– est aujourd'hui la première région d'accueil. En analysant l'Histoire, on repère des retournements dans les flux migratoires.

Dans ce numéro nous nous sommes également intéressés à **la constitution des réseaux sociaux transnationaux**, créés par les flux migratoires. Certaines diasporas entretiennent une multiplicité de liens avec les pays d'origine : liens religieux, politiques et bien évidemment socio-économiques. Ceci nous amène à aborder la question du rapport entre migrations et développement. Les migrants peuvent contribuer à la réduction de la pauvreté dans leur pays d'origine et donnent naissance au concept du co-développement : les pouvoirs publics peuvent s'appuyer sur les communautés de migrants, ou inversement, pour œuvrer au développement des pays d'origine.

L'objectif de ce colloque est de se réapproprier le concept du co-développement.

L'objectif de ce colloque est de se réapproprier le concept du co-développement qui, ces derniers temps, a été dévoyé ou utilisé dans un sens extrêmement restrictif par les pou-

voirs publics. Pour nous éclairer sur les enjeux théoriques du co-développement et décrypter quelle en est l'utilisation officielle abusive, nous aurons avec nous ce matin, Claire Rodier, membre du Gisti et présidente du réseau Migreurop, ainsi que Gustave Massiah, président du CRID, Centre de Recherche et d'Information pour le Développement. Nous demanderons ensuite à Chansamone Voravong président du Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations (FORIM), quel est le point de vue des migrants sur le concept du co-développement. Intervient enfin Cécile Sacré, d'Initiatives 21, qui nous décrira les enjeux européens du co-développement.

5. L'association Solagral est une ONG de développement qui n'existe plus mais l'édition de la revue ne s'est pas arrêtée pour autant.

Enjeux théoriques du lien entre migrations et développement : Quel développement pour quel co-développement? Décryptage et critique du langage officiel sur le co-développement.

Claire Rodier

Présidente
de Migreurop

Travaillant et militant dans des associations de défense des droits des étrangers, je ne suis pas particulièrement familière des questions de développement. Ce que je vous propose ici, c'est une sorte de décryptage de ce concept difficile à cerner, à travers l'analyse du discours officiel.

À la recherche du «co» de co-développement

En cherchant la définition officielle du mot «co-développement», je n'y ai pas trouvé le sens que j'associais au préfixe «co», dont le dictionnaire donne comme équivalents : *avec, réunion, adjonction, simultanéité*. Sur cette base, je pensais que le lien établi entre co-développement et migrations (est-il inéluctable?) traduisait l'idée d'une coopération dans les deux sens ; une façon de reconnaître que les migrants ne participent pas qu'au développement de leur pays d'origine, mais aussi à celui du pays où ils vivent et travaillent ; et ceci, avec en arrière-plan un projet d'équilibre, d'équité dans la distribution des richesses au Nord et au Sud. Mais si cette idée a peut-être existé il y a longtemps (Gustave Massiah nous parlera sans doute des origines du concept de co-développement) ce n'est plus le cas aujourd'hui.

Je n'ai pas trouvé une définition officielle du co-développement, j'en ai trouvé plusieurs. Pour la France, selon le site du ministère des Affaires étrangères, l'expression co-développement recouvre «*toute action de développement dans laquelle s'implique un migrant, quelle que soient la nature et les modalités de cette implication*». Le «co»

désignerait donc le rôle joué par les migrants dans le développement.

Pour l'Union Européenne, le co-développement est apparu pour la première fois en 1999 dans le programme de travail de Tampere, qui définit les critères que doit respecter la politique européenne d'immigration (approche exhaustive de la gestion des flux migratoires, traitement équitable des ressortissants de pays tiers, développement de partenariats avec les pays d'origine, y compris dans le cadre de politiques de co-développement). Le co-développement s'inscrit dans le cadre de ce qu'on appelle «*l'approche globale des migrations*» qui comprend des politiques destinées à lutter contre l'immigration illégale et qui permet, en coopération avec les pays tiers, de tirer parti des avantages de l'immigration légale. Ce sont ici des formules issues des conclusions d'un Conseil européen de 2005. L'association co-développement/lutte contre l'immigration illégale est reprise par la France : dans une réunion conjointe du Comité Interministériel de la Coopération Internationale et du Développement (CICID) et du Comité Interministériel de Contrôle de l'Immigration (CICI) de décembre 2006, le co-développement est présenté comme un outil de développement et de gestion des flux migratoires.

Doit-on comprendre que la «gestion des flux» et la lutte contre l'immigration illégale seraient de nouvelles fonctions pour le «co» de co-développement? Sans doute, car une rumeur bien ancrée voudrait nous faire croire que le développement d'un pays contribuerait à réduire l'émigration. Cette idée a certes été mille fois démentie, et on aura

peut-être l'occasion de redire aujourd'hui qu'au contraire, le développement a d'abord pour effet d'encourager la mobilité et d'inciter au départ. Christophe Courtin, ancien directeur du partenariat international au CCFD, croit pouvoir affirmer que sur ce point « *le débat est clos* », et il cite le secrétaire général du CICI qui affirmait il y a un an que la France ne peut ni ne veut « *limiter ou éviter l'immigration par une politique volontariste de co-développement* ». Pourtant, on trouve dans plusieurs rapports parlementaires l'analyse selon laquelle « *la réponse à des flux migratoires incontrôlés doit être recherchée dans le développement des pays d'origine* »⁶ ou que « *l'augmentation des flux d'émigration est un symptôme de mal développement* » auquel le co-développement serait une réponse nouvelle⁷.

Contenu : de quoi est fait le co-développement ?

Si ces éléments de définition ne vous suffisent pas pour savoir exactement ce que revêt la notion de co-développement, essayons alors de savoir de quoi il est fait. Erigé au rang de politique publique, le co-développement recouvre plusieurs types d'initiatives qu'on retrouve au niveau français comme au niveau européen, notamment dans le plan d'action défini au Sommet interministériel Euro-africain de Rabat en 2006⁸. Les axes en sont les suivants :

- Favoriser les transferts de fonds des migrants vers leur pays d'origine ;
- Les structurer et les orienter grâce à des cofinancements ;
- Valoriser les transferts de compétence des migrants, notamment par l'encouragement à la mobilité et à la circulation entre pays d'accueil et pays d'origine ;
- Accompagner le retour des migrants (appui à la réinsertion économique).

Les moyens mis en œuvre en France

Transferts de fonds

Les transferts financiers des migrants sont très importants, et supérieurs au volume de l'Aide

Publique au Développement (APD). La Banque Mondiale les estime à 220 milliards de dollars en 2006. Pour l'Afrique subsaharienne, 8,1 milliards de dollars sont envoyés par les migrants, soit plus de deux fois l'APD. Deux objectifs sont poursuivis dans le cadre de la politique de co-développement de la France : faire entrer ces transferts dans les circuits bancaires et les orienter vers l'investissement productif – notamment les infrastructures – plutôt que vers les dépenses familiales. Pour diminuer les coûts de transfert, le ministère des Affaires étrangères a mis en place un site permettant de comparer les prestations offertes par les différents établissements bancaires et essaye d'attirer l'intérêt des banques vers l'épargne des migrants (Western Union notamment). Pour orienter dans le bon sens l'épargne des migrants, la loi Hortefeux du 24 juillet 2006 a créé un compte épargne co-développement. Sans entrer dans le détail, il s'agit d'un compte bloqué qui permet des exonérations fiscales pour les investissements faits dans les pays en voie de développement.

Mobilité pour une transmission de compétence

Pour ce volet, le co-développement se traduit dans les actions suivantes :

- Actions de volontariat de solidarité internationale pour les *jeunes Français issus de l'immigration* qui partiraient en mission dans leur pays d'origine. L'Association Française des Volontaires du Progrès (AFVP) doit ou va mettre en place des programmes spécifiques pour des jeunes issus de l'immigration.
- Mise en place de la carte de séjour « compétence et talents », créée par la loi dite Hortefeux de 2006 pour que viennent, pendant trois ans, des personnes qui peuvent contribuer au rayonnement de la France tout en favorisant le développement de leur pays d'origine. Une nouvelle explication du « co » : une limitation du séjour à trois ans ?
- Mise en place de visas de circulation pour plusieurs séjours n'excédant pas, cumulés, trois mois par an.

6. « Immigration clandestine : une réalité inacceptable, une réponse ferme, juste et humaine », Rapport d'information AN n° 300, avril 2006.

7. « Le codéveloppement à l'essai », rapport d'information n° 417 du Sénat sur le co-développement et les relations entre politique de développement et politique de gestion des flux migratoires, juillet 2007.

8. La Conférence euro-africaine sur les Migrations et le Développement s'est tenue à Rabat les 10 et 11 juillet 2006.



➤ Appui à la réinsertion

- L'aide à la réinsertion est cofinancée par l'Agence Nationale d'Accueil des Étrangers et des Migrations (ANAEM⁹) à hauteur de 7 000 euros maximum et par le ministère des Affaires étrangères à hauteur de 1 300 euros maximum. Il s'agit d'aides techniques et financières pour le démarrage de projets économiques dans les pays où retournent les migrants.
- Pour les migrants qui sont frappés d'une mesure d'éloignement, l'aide au retour volontaire permet de se reconstruire une vie dans le pays où l'on est renvoyé. Elle est de l'ordre de 3 500 euros par couple.

Si ces éléments de

mise en œuvre par la France du concept de co-développement ne semblent pas encore donner une définition limpide, on peut aussi essayer de trouver des explications à travers les financements qui lui sont affectés.

Quel budget ?

La lecture de la loi de finances 2007 donne des indications sur les moyens financiers du ministère de l'Immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire. Cette loi répartit les fonds alloués au ministère en trois chapitres :

- immigration et asile, 423 millions d'euros ;
- intégration, 195 millions d'euros ;
- co-développement, 60 millions d'euros dégagés de l'APD.

Dans le chapitre « immigration et asile », la part affectée à la Police des Frontières et aux reconduites dans les pays d'origine, s'élève à 80 millions d'euros, c'est-à-dire 20 millions de plus que le total du budget co-développement. À l'intérieur du chapitre co-développement, 45 millions sont affectés aux *accords de gestion concertée sur les flux migratoires et le co-développement* et 10 millions à la création d'un instrument fiduciaire logé auprès d'une institution bancaire internationale, c'est-à-dire la création du plan d'épargne co-développement.

Accords de gestion concertée des flux migratoires et de co-développement

Ces accords sont présentés par le rapport du

Sénat¹⁰ comme la synthèse des différentes composantes du co-développement en France et en Europe. Voici comment la loi de finances de 2007 les résume : « ces accords sont centrés sur le contrôle des flux migratoires, avec un volet de réadmission des migrants clandestins dans leur pays d'origine, qui comporteront pour certains, au terme d'échanges bilatéraux, un volet co-développement ».

C'est donc cette définition-là qui représente les $\frac{3}{4}$ du budget du ministère de M. Hortefeux en matière de co-développement, c'est-à-dire des dispositifs que la loi de finances présente comme essentiellement consacrés à la gestion des flux migratoires. À ce jour, deux accords de gestion concertée

Il y a sûrement moyen de faire autre chose du co-développement qu'un « alibi pour des politiques migratoires restrictives ».

ont été conclus ou sont en cours de conclusion par la France : avec le Sénégal d'une part et le Gabon d'autre part¹¹. On trouve des mesures telles que la facilitation de visas pour les ressortissants de ces pays, des dispositions pour les étudiants et les travailleurs (Sénégal), un accès à l'emploi dans certains secteurs, un observatoire général des flux migratoires (Sénégal), une coopération sur la fiabilité de l'état civil et la réadmission des nationaux en situation irrégulière.

Quand on regarde en détail ces deux accords, on se demande quelles sont leurs spécificités par rapport aux accords de coopération qui existaient auparavant. Il y a certes des dispositions relatives à l'accès à l'emploi, qui renvoient aux arrêtés du ministère de l'Immigration de janvier 2008 sur les listes des métiers dits « en tension » destinés à en assouplir les modalités pour les étrangers dans les secteurs d'activité déficitaires en main-d'œuvre. Mais ces dispositions s'inscrivent dans le cadre plus général de la politique d'« immigration choisie » du ministère de M. Hortefeux ; elles peuvent concerner d'autres nationalités que celles des pays ayant conclu des accords de gestion concertée. Il y a également des facilitations pour la délivrance de visas, mais elles ne font que remettre au goût du jour les accords de circulation privilégiés que la France a longtemps entretenu avec certains pays d'Afrique subsaharienne, comme précisément le Gabon.

La seule vraie nouveauté, par rapport aux anciens accords de coopération, serait donc la partie « réadmission ». De là à penser que le plus

9. Devenue OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration) en 2009.

10. « Le co-développement à l'essai », Rapport d'information n° 417 (2006-2007) de Mme Catherine Tasca, MM. Jacques Peltier et Bernard Barraux, fait au nom de la Commission des affaires étrangères, déposé le 25 juillet 2007.

11. À la date de rédaction des actes, en octobre 2009, trois autres accords ont été ratifiés : avec le Bénin, la Tunisie et le Congo. Cinq autres ont été conclus et sont en attente de ratification : avec l'île Maurice, le Cap Vert, le Burkina Faso et le Cameroun.

du «co», serait la collaboration des pays partenaires à la politique de contrôle des flux, il n'y a qu'un pas, que n'hésite d'ailleurs pas à franchir Christophe Daum. Chercheur à l'IRD, actuellement en poste au Mali, et qui travaille depuis longtemps sur ces questions, il nous explique : «*l'ambiguïté entre développement des pays d'origine et maîtrise des flux est résolue dans le cadre des missions du ministère Hortefeux, qui privilégie les orientations relevant du contrôle de l'immigration*» et il conclut que «*le co-développement consiste à organiser la collaboration des États d'origine à cet effet*». Organiser la collaboration pouvant signifier «à prendre ou à laisser»; en témoigne ce qui s'est passé le week-end dernier au Cap Vert, où le ministre Hortefeux a annoncé que ce pays serait l'une des terres d'application à titre expérimental des tests ADN pour les candidats au regroupement familial. Selon Le Monde, les autorités capverdiennes ont «pris note de cette démarche de consultation» mais ont choisi de ne pas commenter cette «*décision unilatérale de la France*». «*Notre nouvelle politique d'immigration est comprise et partagée par nos amis africains*» a pourtant assuré Brice Hortefeux. Ceci nous donne un nouvel indice pour comprendre ce qu'est le «co» de co-développement : l'«unilatéral partagé».

À vrai dire, le rapport sénatorial sur le co-développement n'apporte pas un jugement très différent lorsqu'il estime que «*la politique de co-développement apparaît davantage tournée vers un objectif interne, freiner l'immigration et favoriser le retour des migrants que vers une politique «externe» visant à favoriser le développement du pays d'origine*»¹².

Au niveau européen

Dans la terminologie européenne, «l'approche globale des migrations» est l'expression utilisée pour tenter de définir une action cohérente en matière de migrations, une action qui associe les relations extérieures, le développement, l'emploi, et les aspects sécuritaires. Parmi les mesures destinées à mettre en œuvre cette «approche globale des migrations» et qui relèvent du volet co-développement, il y a :

- la facilitation de l'envoi de fonds des migrants vers les pays d'origine ;
- l'encouragement du rôle des diasporas ;
- le renforcement de la migration circulaire ;
- la facilitation du retour ;

→ et l'atténuation des inconvénients causés par la fuite des cerveaux.

Le plan d'action de Rabat de 2006, qui est la première expression de ce que pourrait être une politique publique européenne en matière de co-développement, reprend ces thèmes. Pourtant à l'heure du bilan (puisqu'il va bientôt y avoir un Rabat II, à Paris en octobre 2008), on constate que ce plan d'action a donné lieu à très peu de réalisations concrètes, en dehors des initiatives bilatérales (Espagne/Sénégal, Espagne/Mauritanie, Espagne/Maroc, Italie/Libye, France/Sénégal...). Le seul énoncé de ces couples montre que le contrôle des flux migratoires, notamment le volet «*facilitation au retour*», occupe une place prépondérante voire exclusive dans les accords conclus. Aucune des autres mesures n'a réellement avancé. On peut même dire que s'agissant de la fuite des cerveaux, les mesures prises vont à l'inverse de l'objectif affiché; en écho à la carte «compétences et talents» française, l'UE se propose de créer une «carte bleue européenne» pour attirer les migrants hautement qualifiés et éviter qu'ils ne partent dans des régions plus accueillantes, comme le Canada ou les États-Unis.

Quant aux autres volets... «Migration circulaire»? J'ai bien du mal à cerner ce concept. Peut-être renvoie-t-il à la création du Centre d'Information et de Gestion des Migrations (CIGEM), lancé à Bamako en 2007, avec un budget de 10 millions d'euros. Au début perçu comme une agence de migration légale vers l'Europe et les pays voisins, il a été revu à la baisse, et est désormais centré sur l'information sur la migration et la prévention de l'immigration illégale. Encourager le rôle des diasporas? Je n'ai pas trouvé de financement spécifique.

Il y a sûrement moyen de faire autre chose du co-développement qu'un «*alibi pour des politiques migratoires restrictives*», ou un «*faux nez humaniste d'une politique de gestion des flux*» comme le qualifie Christophe Courtin¹³. Mais force est de constater qu'à ce jour tant les priorités visibles, qui privilégient le contrôle des flux par rapport à celui du développement, que le déséquilibre entre les financements consacrés aux uns et aux autres, vont dans le sens d'une instrumentalisation de la coopération au service des intérêts des pays d'immigration. Alain Joyandet, nouveau Secrétaire d'État à la Coopération, résume cette tendance sans s'en cacher : «*On veut aider les Africains, mais il faut que cela nous rapporte*» (Libération, 24 juin 2008). ■■■■

12. «Le co-développement à l'essai», op cité.

13. Christophe Courtin, «Le co-développement : un alibi pour des politiques migratoires restrictives», in *La Revue internationale et stratégique*, hiver 2007-2009, N° 68.

Gustave Massiah

Président du CRID,
Centre de Recherche
et d'Information pour
le Développement¹⁴

Naissance et tribulations du mot co-développement

Le mot co-développement apparaît en 1981. Ce concept renvoie à l'idée que les destins et le développement des pays sont liés. Mais au-delà du mot lui-même, c'est une idée plus ancienne qui renvoie à la question des migrations. Les migrations s'inscrivent dans l'Histoire : elles ont précédé de loin la mondialisation puisqu'elles commencent avec la contradiction entre nomades et sédentaires. À chaque période, la conception du développement est à l'origine du rapport entre migrations et développement, et entre le développement des différents pays. De ce point de vue, je voudrais proposer deux idées. La première, c'est que dès qu'il y a mondialisation, il y a co-développement. La mondialisation n'est pas un phénomène récent : d'après Braudel, un développement conjoint existe depuis quatre ou cinq siècles. La deuxième idée, contrairement aux discours et aux récupérations, est que **le co-développement n'est pas forcément positif**. On peut avoir des développements liés négatifs. D'ailleurs dans l'histoire de la mondialisation, trois périodes de co-développement sont très importantes : le commerce triangulaire de l'esclavagisme, la colonisation et le développement de l'industrialisation et du capitalisme en Europe. Lier les pays n'est pas nécessairement un progrès pour tous ; on retrouve cette idée d'aujourd'hui avec le marché mondial.

14. Bernard Salamand a remplacé Gus Massiah à la présidence du CRID en 2009.

15. Rapport de bilan et d'orientation sur la politique de co-développement liée aux flux migratoires, Mission interministérielle «Migrations/co-développement»

Dans chaque phase de la mondialisation, il y a une logique dominante et des forces anti-systémiques, notamment les mouvements sociaux et les luttes de résistance. La période de la décolonisation, de l'industrialisation et de l'urbanisation – 1945 à 1980 – est à l'origine du mot co-développement. On constate en Europe une grande vague de migration des travailleurs ; en France elle débute un peu en retard par rapport à ses voisins – 1967 – mais est largement suivie et donnera lieu aux premières restrictions sur les migrations, **les lois Fontanet-Marcellin**. Cette période se caractérise par un appel à l'immigration – du fait de la conception

française du développement – et par le désir de la maîtriser, l'orienter. En 1981 sous le ministère de Jean-Pierre Cot, éphémère ministre de la coopération, apparaît pour la première fois l'idée du co-développement. De façon assez paradoxale, la première définition qui en est donnée ne traite pas des migrations ; il s'agit uniquement d'articuler et coordonner les plans de développement des pays (notamment l'Algérie, le Mexique et l'Inde) avec celui de la France. Dans un contexte de deuxième crise pétrolière, un co-développement doit être élaboré avec les grands marchés (l'Inde ou le Mexique) et les producteurs de matières premières. Pendant les années 80 illustrées par la financiarisation et le néo-libéralisme, « plans de développement » et « co-développement » disparaissent pendant 6-7 ans.

Le « co-développement » réapparaît dans le rapport de Sami Naïr¹⁵ relatif aux migrations, fait à la demande de Jean-Pierre Chevènement. Pour la première fois, **le lien est fait entre développement et migrations**. Depuis lors et jusqu'à aujourd'hui, on retrouve l'idée selon laquelle les pays doivent se développer pour stopper les migrations. Pourtant actuellement, c'est le cynisme qui prédomine : **le co-développement consiste principalement à réguler les flux migratoires**.

Le néo-libéralisme des années 1980 se traduit par des politiques efficaces de croissance – la France est deux fois plus riche aujourd'hui qu'en 1980 – qui sont à l'origine d'inégalités, de discrimination et de paupérisation. Le modèle fonctionne bien, mais uniquement pour une minorité. Il y a quelques mois, *France Telecom* a annoncé dans une conférence de presse que sur les 6 milliards d'euros de bénéfice, 4,5 milliards seraient versés aux actionnaires. Il y a une vingtaine d'années, 10-15 % des bénéfices étaient versés aux actionnaires ; aujourd'hui on atteint 45 % – 40 000 personnes ont été licenciées dans la même période. Ce basculement se caractérise par des inégalités et des discriminations, les migrants étant aux premières loges. Autre conséquence du néo-libéralisme, la **crise écologique**. Pour atteindre un niveau international

moyen de développement et de confort équivalent à l'europeen actuel, il faudrait deux planètes. Les dirigeants occidentaux n'ont pas l'intention de permettre à tous d'arriver à ce niveau moyen. La déstabilisation qui retarde l'égalité de développement est à l'origine d'une multiplication des réfugiés du climat, rejoints par d'autres réfugiés de la misère. Dernière contradiction de cette période qui concerne plus particulièrement les migrants, c'est l'insécurité sociale, écologique, civique, mais aussi l'insécurité du logement. Face à cette peur, une idéologie sécuritaire – basée sur la tolérance zéro – s'impose. Les boucs émissaires deviennent les étrangers et les immigrés.

Le co-développement s'inscrit dans l'idéologie sécuritaire qui se traduit par la répression, la criminalisation de la pauvreté et la montée du racisme. Le co-développement est complètement déterminé par l'évolution actuelle du néo-libéralisme.

Des fausses évidences à combattre

Le discours sur l'immigration repose sur trois fausses évidences. La première est de dire que si on ouvre les frontières, toute la misère du monde arrivera chez nous. En réponse à cette vision, Danièle Lochak¹⁶ a écrit un article pour la Ligue des Droits de l'Homme « Il n'y a pas d'alternative à l'ouverture des frontières ».

La deuxième fausse évidence est de prétendre que pour l'intégration réussie des réguliers, il faut lutter contre les clandestins. Or, nous savons bien que la lutte contre la clandestinité insécurise de plus en plus l'ensemble des travailleurs. De la même manière que ce sont les politiques du handicap qui ont défini conceptuellement ce que sont les politiques sociales d'aujourd'hui, la politique des migrations définit ce que sont les droits pour l'ensemble de la population.

La troisième idée fautive est de penser que pour réduire les migrations, il suffit de développer les régions d'origine¹⁷. Ce n'est pas faux complètement à long terme, développement = baisse des migrations ; mais à court terme, l'augmentation de la productivité entraîne la libération des travailleurs et donc les migrations. Historiquement cela est démontré en Europe. Notamment quand l'Espagne a commencé à s'industrialiser, il y a eu une émigration espagnole extrêmement importante ; il a fallu 25 ans pour que les flux se retournent et que l'industrialisation espagnole entraîne l'immigration vers l'Espagne.

Le développement est un otage du discours dominant. Il n'y a plus de réflexion sur le développement lui-même mais uniquement une réflexion sur le développement par rapport aux politiques mises en place.

La fin d'un cadre propice à une conception alternative du développement ?

Une des hypothèses est que nous sommes à la fin du néolibéralisme ; les multiplications des crises financière, écologique, alimentaire, montrent qu'il y a un blocage du système actuel. La prochaine phase dépend de l'évolution des rapports des forces : néolibéralisme de guerre, développement néo keynésien... ? Il faut proposer une conception alternative du développement **en s'appuyant sur les forces anti-systémiques** de résistance, qui mettent en avant la solidarité. La réponse à l'insécurité passe par la solidarité et non par la répression. Cette idée est développée dans les réseaux – RESF¹⁸, Migreurop et bien d'autres – par des pratiques de solidarité de proximité.

Quelles sont les propositions à faire ?

Il n'y a pas de modèle de développement acceptable sans garantir les droits individuels et collectifs et notamment les droits des migrants. **On ne peut pas accepter de remettre en cause les droits des migrants sous prétexte de développement.** Les droits des migrants doivent être fondés sur l'égalité et non sur l'ordre public, il y a nécessité de liberté de circulation et d'établissement, et enfin il faut une citoyenneté de résidence.

Il faut proposer une autre conception du développement. Plutôt que la logique du développement soit déterminée par le marché mondial des capitaux, nous proposons **que la logique du développement soit déterminée par l'accès aux droits pour tous**, localement, nationalement, régionale-ment, et mondialement.

Il faut un système international de régulation fondé sur le droit international, notamment la *Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille*. Nous pouvons également promouvoir un partenariat fondé sur l'égalité et des nouveaux rapports dans les relations internationales. ■

16. Danièle Lochak, professeur émérite de droit public à l'université de Paris X – Nanterre, Credof (Centre de recherche et d'information sur les droits fondamentaux).

17. À propos de la complexité du rapport entre migrations et développement et plus spécifiquement du co-développement, se référer à l'article suivant : Massiah Gustave, « Le co-développement, otage de la "maîtrise des flux" », in *Immigration : fantasmes et réalités, pour une alternative à la fermeture des frontières*, sous la direction de Claire Rodier et Emmanuel Terray, éditions La Découverte, 2008, pp. 89-95.

18. Réseau Éducation Sans Frontières.

Le co-développement vu par les migrants.

Chansamone Voravong

Président du FORIM,
Forum des Organisations
de Solidarité Internationale
issues des Migrations

Le co-développement, pratique ancienne, est née aussitôt qu'ont existé les migrations. En revanche, lier le co-développement au contrôle des flux migratoires est nouveau. En tant que migrant, on m'a demandé mon point de vue sur le co-développement.

Je suis quand même inconfortable devant les significations très diverses et variées du co-développement, en particulier lorsqu'il s'agit de la place du migrant dans le processus. Le contenu que donne actuellement le Gouvernement à ce terme heurte la sensibilité de pas mal de monde – organisations non étatiques, humanitaires, partis politiques, les gens ordinaires... – Ici-même, ce matin, beaucoup de critiques ont été exprimées à l'adresse de la politique de M. Hortefeux. Je me pose la question : comment dans un pays démocratique comme la France, le gouvernant peut décider d'une politique qui ne correspond pas au sentiment de la majorité des gouvernés ? Est-ce que cela veut dire que finalement le système démocratique en France – un des meilleurs du monde – n'arrive pas encore à être l'incarnation de la souveraineté du peuple ?

En tant que « migrant », je ne suis pas habilité à critiquer le gouvernement pour sa définition du co-développement. Je dirais simplement que celle-ci est une proposition du pouvoir, sur les solutions ou les mécanismes pour résoudre un problème du moment. Mais comment cette proposition du gouvernement pourrait-elle être l'expression du vœu du peuple ? C'est une question difficile. Car la pleine expression démocratique ne peut avoir lieu dans un pays, tant qu'il n'y aura pas la démocratie mondiale. Nous devons reconnaître que ce qui n'est pas acceptable ici, nous le laissons faire quand cela se passe ailleurs, loin de France.

Il y a quelques jours, j'ai assisté à la restitution des travaux du Centre d'études et de recherches sur

la gouvernance mondiale des migrations. L'équipe d'experts de ce Centre a rendu ses travaux en concluant qu'aucun pays, de façon individuelle, ne peut résoudre le problème de la migration. Les mécanismes de contrôle et de régulation qu'il met en place ne peuvent être efficaces.

Le Centre propose donc que la migration soit analysée comme un processus humain et qu'elle soit considérée comme un bien public de l'humanité. Dans ce processus très lié au développement, on pourrait trouver un système pluri-acteurs – **un processus de gouvernance mondiale**, où tout le monde serait gagnant : le pays émetteur, le pays d'accueil, les sociétés civiles et les migrants. Quand j'ai demandé à savoir comment se matérialiserait l'organisation de migrants pour faire partie de ce processus gagnant-gagnant-gagnant, on m'a répondu vaguement qu'elle pourrait être incluse dans les sociétés civiles, sans personnalité particulière.

Nous sommes dans une société de marché, et de logique guerrière : la guerre économique. L'émergence du co-développement est parti du **constat que l'aide publique au développement a été et est inefficace**, pour ne pas dire qu'elle a été un échec. À partir de là, on pensait qu'avec la participation des migrants comme acteurs de développement on réussirait mieux. Dans ce cas, la définition du co-développement, incluant la participation du migrant, aurait un sens.

Il y a 10 ans, **le PNUD** a publié des chiffres concernant les problèmes inacceptables pour l'humanité, tels que la faim, le non-accès à l'eau, aux soins, etc. Le PNUD pense qu'avec 40 milliards de dollars supplémentaires par an, on devrait pouvoir résoudre ces problèmes. Et ce, seulement si l'on donne à la population les moyens de résoudre elle-même ses problèmes ; il ne s'agit pas d'envoyer experts et

techniciens, pour les résoudre – cela coûterait 10 fois plus. Les États-membres riches ont répondu qu'ils n'avaient pas cet argent. Dans ce même document, le PNUD donnait trois chiffres : le budget pour la publicité dans les pays du Nord : 400 milliards de dollars (chiffre qui atteint aujourd'hui 700 milliards), le budget de l'armement, 800 milliards de dollars (aujourd'hui 1200 milliards) et l'économie des stupéfiants : 400 milliards de dollars (combien aujourd'hui?). Ces dépenses sont destinées à gérer le mal être des gens : l'armement pour gérer la peur et la domination, la publicité pour gérer les désirs de l'avoir et de la possession, et l'économie des stupéfiants pour gérer directement le mal être – le stress, les pressions diverses...

Revenons au co-développement dans le cas où les parties prenantes dans la coopération vertueuse sont le Nord, le Sud et le migrant. Comment se fait-il qu'à l'heure actuelle les migrants sont perçus comme des intrus par la plupart des gens en Europe, sans comprendre que les populations du Sud émigrent souvent parce qu'elles sont forcées. Ici on pense à l'aide au développement pour fixer ces populations. Je sais par expérience qu'**au sujet du développement, il y a eu – et il y a toujours – beaucoup de malentendus.** Beaucoup de dégâts ont été causés aux populations et à l'environnement, au nom du développement. Directement, on dépossède les populations paysannes de leur terre pour y mettre des cultures plus lucratives. On déplace les populations, on détruit leur environnement, pour construire des grands barrages hydroélectriques dont la production, à plus de 90 %, est destinée à l'exportation. Les compensations attribuées à ces populations,

même lorsqu'elles existent, sont dérisoires par rapport aux préjudices qui leur sont imposés.

Partant de bonnes intentions, on met en œuvre des projets de développement qui sont peut-être justifiables par les indices économiques et financiers prévus, mais qui peuvent déstabiliser la structure et l'équilibre social des régions concernées. **Ce type de projet de développement mal conçu produit des laissés-pour-compte.** Quand ceux-ci vivaient dans leur milieu habituel, ils étaient pauvres peut-être, mais ils ne demandaient rien à personne. Dans le nouvel environnement, ils ne peuvent plus vivre des forces de leur travail. Ils s'exportent donc pour les vendre ailleurs, mais comme ils n'y sont pas préparés, ils ne trouvent pas de travail. Ils deviennent des sous-prolétariats des villes, dont la conséquence la plus terrible est la mésestime de soi-même.

Si on regarde les rapports entre le Nord et le Sud dans les échanges des produits agricoles, on ne peut pas dire qu'ils sont équitables. Les produits agricoles du Nord ruinent la paysannerie du Sud. Récemment, on a bien vu dans la zone de pêche du Sénégal, il y a des bateaux du monde entier, et lorsque les pêcheurs sénégalais ne peuvent plus faire face à cette concurrence déloyale, ils louent leur bateau aux clandestins. Dans mon pays d'origine le Laos, par exemple, on a déplacé la population pour construire un grand barrage, Nam Theun II. Les populations du bassin de retenu ont été déplacées. Celles qui continuent à vivre dans les villages le long des rivières en aval du barrage, ne peuvent plus pêcher : les poissons ont disparu à cause de la pollution de l'eau par des décom- ➤

> positions diverses. Ces populations sont ainsi privées d'une source de protéines qu'elles ont su préserver depuis des siècles. Les poissons faisaient partie de leur source de revenus aussi. Pour en combler les pertes, les gens vont couper du bois pour en faire du charbon.

Voilà les types de développement, axés sur la croissance économique, qui ne peuvent prendre en compte suffisamment d'autres dimensions de l'existence humaine. Les pays du Sud qu'on croit vouloir aider à se développer ne souffrent pas tellement du manque de développement, mais du mal développement.

Le co-développement tel qu'il est pratiqué aujourd'hui, n'intègre pas encore tout à fait le respect des uns des autres entre les partenaires, pour arriver à une définition juste de ce concept, et pour marcher ensemble vers le même objectif humain. Il y a toujours la raison du plus fort, qui fait obstacle à non seulement l'acceptation, mais l'appréciation de la différence.

Nous avons à construire cette démocratie mondiale, fondée sur la Déclaration Universelle des Droits de

l'Homme. Il s'agit de considérer la totalité de l'article 1^{er} de cette Déclaration, pas seulement la première phrase qui concerne l'égalité en droit et en dignité, mais continuer avec la deuxième phrase qui dit : « Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité ».

Voilà la position du migrant concernant le co-développement. Comme je l'ai dit dès le début de mon intervention, le co-développement, pratique ancienne, est née aussitôt qu'ont existé les migrations. Il a connu diverses pratiques et diverses interprétations. Mais si l'on peut définir aujourd'hui

(...) une forme de développement, où le migrant a sa part dans la parole et dans les actes au sein du cercle d'acteurs et de partenaires multiples (...)

le co-développement comme une forme de développement, **où le migrant a sa part dans la parole et dans les actes au sein du cercle d'acteurs et de partenaires multiples**, cela correspondrait à nos aspirations.

Nous savons bien que, pour devenir réalité, cette définition du co-développement doit être soutenue par toutes celles et tous ceux qui croient en l'égalité et la fraternité entre les êtres humains. ■■■

Quelles perspectives européennes pour les « migrations et le co-développement » ?

Des outils pour l'action.

Cécile Sacré

Secrétaire exécutive
d'Initiatives 21
pour le développement,
ancienne coordinatrice
de la plateforme
Migrations
et développement
du CNCD, Belgique

Dans mon intervention, je ne vais pas exposer les politiques européennes, concernant les migrations et le co-développement. Cette thématique nécessite d'aborder les politiques de développement, mais également celles concernant les migrations et l'intégration. De ce fait, le temps imparti à mon intervention ne me permettrait pas d'aborder ce qui constitue le choix de mon exposé, c'est-à-dire informer et présenter « des outils pour l'action », qui constituent des atouts, en réponse aux obstacles induits par les politiques européennes actuellement en vigueur.

Je vais donc présenter des éléments significatifs et intéressants de *l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe*, ainsi que la Recommandation adoptée par le Comité des Ministres européens le 12 juillet 2007. La recommandation précitée est renforcée, vu son « approche innovante » et convergente, par les propositions du Rapport de la *Journée de la Société Civile du Forum Mondial sur la Migration et le Développement*.

Les points retenus peuvent constituer des avancées en la matière, des moteurs pour une évolution pertinente et adéquate des politiques relatives aux migrations et co-développement. De même, ils peuvent contribuer à légitimer et, de ce fait, à appuyer/renforcer les revendications politiques et l'opérationnalisation de(s) changement(s) en la matière, répondant davantage aux motivations, aux demandes et/ou aux besoins des acteurs de la société civile concernés, d'ici et de là-bas. Et constituer, de ce fait, **des outils pour l'action**.

Le Conseil de l'Europe

Concernant les instances européennes, je vais prendre en compte celles qui constituent des espaces de réflexions, de débats et d'analyses favorisant les changements et avancées en la matière. Ceci afin d'identifier les éléments pouvant être des « leviers » qui renforcent et appuient les plaidoyers politiques et les projets des ONG, et/ou favorisent de nouvelles actions qui soient davantage opérationnelles et efficaces, en terme de développement effectif et durable.

Si l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe intitule la Résolution 1462 (2005) et la Recommandation 1718 (2005), *Politique de co-développement comme mesure positive de régulation des flux migratoires*, il est intéressant de constater qu'elle vise à promouvoir activement, au niveau européen, des politiques de co-développement prenant en compte les migrants en tant qu'acteurs de développement (de part leurs compétences, leur rôle socio-économique, de démocratisation, etc.), « facilitateurs » de développement durable. Elle souligne leurs contributions précieuses tant dans les pays d'installation que dans les pays d'origine.

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe invite les gouvernements à :

→ prendre en compte l'interaction entre migrations et développement en intégrant la gestion des migrations dans les politiques de développement et en créant des conditions adéquates et favorables (nationales, régionales, ➤

- internationales) aux migrants acteurs de développement ;
- instaurer des liens entre les initiatives locales et les administrations nationales, régionales et internationales compétentes dans le domaine migratoire et du développement, etc. ;
- promouvoir la coopération avec les diasporas et fournir un appui aux réseaux et à ses organisations ;
- stimuler l'action des ONG tendant à promouvoir les projets de développement utilisant les transferts de fonds ;
- mettre au point à l'intention des migrants, des programmes de formation stimulant les échanges entre les pays d'accueil et d'origine.

De ce fait, il est important et intéressant de constater que l'*Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe* reconnaît « la nécessité de mettre en place un cadre politique, adapté et cohérent, en matière de co-développement »... « d'impulser et de développer les concertations les plus aptes à renforcer les activités des migrants et de leurs associations, tant au niveau international qu'au niveau des gouvernements nationaux, des collectivités locales, des institutions financières, des ONG et de tout organisme concerné... »¹⁹

Recommandation du Comité des Ministres des États membres de l'UE

Dans cette partie de mon exposé, je vais aborder la *Recommandation CM/Rec (2007) 10 du Comité des Ministres des États Membres de l'UE, relative au co-développement et aux migrants œuvrant au développement dans leur pays d'origine*. Adressée aux 47 États membres de l'Union européenne, elle est le fruit d'une série d'activités, menées par les différents organes du Conseil de l'Europe, impliquant également des organisations de la société civile²⁰. Elle a été adoptée le 12 juillet 2007.

Ce qui est intéressant dans ce document, c'est qu'au delà de la recommandation à destination des Gouvernements des États membres de l'Union Européenne, il expose de manière plus détaillée comment ceux-ci peuvent appliquer ces principes et dispositions. De même, il comprend également une partie consacrée à la communication et au suivi de cette recommandation.

Il est important de souligner que cette recommandation stipule dans son préambule que le développement n'est pas utilisé à des fins de réguler les flux migratoires, même si il y contribue. De plus, elle précise que les aides au retour (pour les migrants

en situation irrégulière dans le pays d'installation) ne relèvent pas du co-développement. Cette recommandation a **une définition spécifique du co-développement**. Elle le définit « *comme toute action de développement social, économique, culturel et politique des pays d'origine fondée sur une collaboration entre les migrants, leurs organisations et leurs partenaires, publics et privés, à la fois dans les pays d'origine et dans les pays d'accueil* »²¹

Ce qui **implique**, de ce fait :

- que la **condition sine qua non** du co-développement est le **partenariat**. Le « co », du co-développement doit être pris dans le sens de « développer avec ». C'est à dire, la coopération entre, d'une part les migrants, leurs associations, les ONG et tout autre acteur de développement de la société civile, et d'autre part les gouvernements et pouvoirs publics concernés des pays d'installations et d'origine ;
- qu'elle s'inscrit dans un développement Nord-Sud, mais également Sud-Sud et Nord-Nord ;
- que le co-développement s'insère dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et donc ne se limite pas au développement socio-économique, mais s'inscrit également dans une préoccupation de favoriser la démocratie, l'état de droit et les droits humains ;
- que le co-développement constitue également un mécanisme de cohésion sociale et d'intégration dans les pays d'installation, dans la mesure où cette approche renforce et reconnaît la place des migrants, et de ce fait, fait émerger et valorise leurs compétences, leurs connaissances, etc. ;
- que le co-développement est, de par ce point, transversal aux 3 domaines politiques : migratoire, d'intégration et de développement.

Dans sa recommandation, le Comité des Ministres invite les gouvernements des États membres à soutenir les activités des migrants et de leurs associations ainsi que les partenaires s'impliquant dans le développement de leurs pays d'origine. Il les invite également à collaborer avec les migrants et leurs associations dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des programmes de co-développement dans leur pays d'origine.

L'intérêt de cette recommandation qui rencontre les motivations et les attentes des acteurs de la société civile, sont ses **six grands principes** :

- créer un environnement propice au co-développement ;
- établir et appliquer des cadres juridiques défi-

19. Recommandation CM/Rec (2007) 10 du Comité des Ministres des États Membres de l'UE, relatives au co-développement et aux migrants œuvrant au développement dans leur pays d'origine.

20. Notamment dans le cadre du Forum Nord-Sud de Lisbonne, et également à travers un comité restreint d'experts « migrations et développement » où se retrouvaient des organisations de la société civile.

21. Idem.

nissant les droits et obligations des migrants et de leurs associations, dans le contexte de leur politique de développement ;

- favoriser la vie associative des migrants ;
- faciliter les partenariats publics et privés, impliquant les acteurs, y compris les migrants, des pays d'origine et des pays d'accueil ;
- favoriser la mobilité des migrants qui participent au développement de leurs pays d'origine ;
- encourager l'implication des femmes et des jeunes, qu'ils soient migrants ou issus de l'immigration.

Ces six principes induisent des préalables au co-développement, inscrits dans cette recommandation :

Pour les pays d'installation :

- promouvoir et renforcer la vie associative des migrants (soutenue, et élargie par des actions politiques et financières), par le professionnalisme de leurs actions ;
- renforcer l'intégration sociale, économique, politique et culturelle à travers des cadres juridiques et politiques pertinents et adéquats ;
- sensibiliser les décideurs politiques et l'opinion publique sur l'apport des migrants dans le développement du pays d'origine.

Pour les pays d'origine :

- améliorer la reconnaissance et la visibilité de l'apport des émigrants (culturels, politiques, économiques, sociaux, etc.) ;
- mettre en place des mesures juridiques et administratives pertinentes et adéquates, pour la réalisation des projets des migrants ;
- favoriser les partenariats entre les migrants et les acteurs publics et privés concernés ;
- soutenir les investissements productifs des migrants et la mobilisation des ressources complémentaires.

Concernant les partenariats :

- Le co-développement ne peut reposer que sur une coopération à des niveaux multiples et variables, internationaux - nationaux d'une part, et nationaux - locaux d'autre part.
- Ils sont essentiels pour concevoir, mettre en œuvre et évaluer les actions de co-développement.
- Le bon fonctionnement des partenariats relatifs au co-développement devrait être assuré par des dispositions appropriées dans le cadre des accords bilatéraux et multilatéraux.

Un autre point est incontournable pour un co-développement efficace, il concerne la **mobilité**. La recommandation préconise :

- de mieux examiner les mesures pratiques qui faciliteront la circulation des migrants, entre le pays d'installation et le pays du « Sud », où se réalisent leurs projets de développement, ceci sans perdre leurs droits dans le pays d'installation ;
- de favoriser une plus grande fluidité et mobilité des compétences et savoir-faire entre les pays d'origine et les pays d'installation, ceci pour privilégier l'échange d'informations et les contacts avec les partenaires des pays d'origine, ainsi que pour favoriser et garantir une réussite et efficacité des projets des associations de migrants.

Quant au Rapport de la *Journée de la Société Civile du Forum Mondial sur la Migration et le Développement*²², il comprend des propositions davantage concrètes et pointues, donnant corps à la *Recommandation CM/Rec (2007) 10 du Comité des Ministres des États Membres de l'UE*, dont les points significatifs ont été présentés dans cet exposé. Je ne vais pas les reprendre dans cette intervention. Mon temps étant limité. Cependant, j'invite les acteurs de la société civile et les participants, concernés par les migrations et le co-développement, à parcourir ce rapport.

Même s'il n'est nullement question d'un texte faisant force de loi, les différentes propositions des ateliers peuvent contribuer à « légitimer », mais aussi à appuyer et/ou à **renforcer** leurs revendications politiques, ainsi que contribuer à accroître la réussite et l'efficacité de leurs projets de co-développement. D'autant plus qu'un deuxième *Forum Mondial sur la Migration et le Développement*, dont une journée sera consacrée à la société civile, va avoir lieu cette année à Manille.

Conclusions

Travaillant sur la thématique *Migration et Développement* depuis de nombreuses années, ma préoccupation est de participer à l'évolution de cette thématique dans le souci d'un traitement efficace et pertinent des questions et des problèmes qu'elle pose.

Ceci afin d'y répondre de manière cohérente, ainsi qu'en adéquation avec les différentes réalités socio-économiques, juridiques, culturelles et politiques des concernés, « d'ici » et de « là-bas ».

C'est pourquoi, j'ai fait le choix de vous présenter des éléments pouvant constituer des outils pour l'action. Car l'action crée le droit. ■■■

22. *Rapport de la journée de la Société Civile du Forum Mondial sur la Migration et le Développement*, Global Forum Migration & Development – GFMD, Civil Society Day, Fondation Roi Baudouin, Bruxelles, le 9 juillet 2007.

2

**Réappropriation
du co-
développement
par les acteurs
de la solidarité
internationale**

Le point de vue d'un acteur associatif du Nord sur le co-développement

Olivier Le Masson

Coordinateur des programmes Double-espace au GRDR, Groupe de recherches et de réalisations pour le développement rural

Le GRDR travaille depuis 40 ans sur la thématique « migrations et développement ». Mon intervention se veut pratique sur ce que l'on entend par « co-développement » en tant qu'ONG du Nord. Je donnerai ensuite la parole à nos deux invités sénégalais et malien : Baganda Sakho, et Ibrahima Traoré, qui viendront expliquer leur parcours et comment nous travaillons ensemble.

Quelques chiffres sur les migrations

Pour commencer, quelques chiffres : 6,5 milliards d'habitants dans le monde, dont 63 millions en France, soit 1 % de la population mondiale, ou 99 % d'étrangers si l'on se place du point de vue des Français. 5 millions d'immigrés en France, dont 2 millions qui ont acquis la nationalité française. Comment interpréter ces chiffres ? C'est à la fois 8 % de la population française, mais c'est aussi seulement 2,5 % des 200 millions de migrants dans le monde. Ces 200 millions de migrants dans le monde représentent 3 % de la population mondiale. C'est-à-dire que 97 % de la population mondiale n'est pas migrante, mais les migrants représentent la 5^e population après la Chine, l'Inde, les États-Unis et l'Indonésie.

Si l'on regarde une carte des migrations mondiales, on observe que les migrations vont plutôt vers le Nord, vers l'Europe. Mais si l'on s'intéresse aux migrations intra-africaines, on constate que l'Afrique de l'Ouest est une terre d'immigration très importante.

Les migrations en provenance du bassin du fleuve Sénégal

Les chiffres divergent au sujet des migrations en provenance du bassin du fleuve Sénégal (région qui se trouve à cheval sur le Sénégal, la Mauritanie et le Mali). Selon les chiffres de l'Insee de 1999, on comptait alors en France 36 000 Sénégalais, 6 000 Mauritanais et 30 000 Maliens (soit

moins de 75 000 personnes). En 2005, on comptait moins de 4 000 Mauritanais, 56 000 Sénégalais et 50 000 Maliens. Les estimations actuelles donnent 120 000 Sénégalais, 100 000 Maliens, et 30 000 Mauritanais, soit 250 000 personnes.

L'apport des migrants dans le Produit Intérieur Brut de chacun de ces pays est conséquent, mais les migrants ne représentent que 250 000 personnes dans un bassin de 2 500 000 habitants, ce qui reste peu.

Histoire parallèle du GRDR et des migrations dans le bassin du fleuve Sénégal

L'histoire du GRDR peut se découper en trois grandes périodes de 15 ans qui correspondent aux évolutions des migrations dans le bassin du fleuve Sénégal.

Si l'on commence en 1969, date de la création du GRDR :

1^{er} phase de 15 ans : les ressortissants du bassin du fleuve Sénégal immigrés en France s'organisent à l'échelle villageoise et cotisent à une même caisse de solidarité. Ils mènent des projets de construction de puits, d'écoles, de dispensaires, de mosquées. Les principaux domaines d'action sont donc la santé communautaire, l'éducation et l'hydraulique.

2^e phase de 15 ans : des ressortissants repartent au pays et mènent des initiatives là-bas, autour de la gestion des ressources naturelles, aménagement ruraux, banques de céréales, etc. Ils montent leurs propres projets avec les migrants restés en France.

3^e phase, depuis 2000 : Avec la mise en place des lois de décentralisation dans les trois pays du bassin du fleuve Sénégal, on assiste à un transfert de compétences dans les domaines de l'hydraulique, de la santé, de l'éducation, soit les domaines dans lesquels intervenaient les associations villageoises. D'où l'émergence de ➤

➤ nouveaux élus locaux, acteurs avec lesquels il faut travailler.

Le GRDR travaille sur deux territoires : le territoire d'accueil, en France, et le territoire d'origine, en Afrique. Dans ces deux territoires, nous travaillons dans les domaines du développement local, de l'accès aux droits, à l'éducation, à la santé, dans le domaine de l'hydraulique... Nos actions sont toujours menées entre les deux espaces de la migration, qui forment les espaces de co-développement.

Si l'on observe l'évolution actuelle, sur les 40 dernières années, on voit que le pouvoir économique des migrants a été très fort : les migrants assurent souvent la survie de leur famille par les transferts d'argent. Le pouvoir politique est très fort également. On a coutume de dire qu'aucun président sénégalais ou malien ne serait élu sans avoir fait au préalable une tournée des foyers de travailleurs migrants en banlieue parisienne.

La tendance actuelle va au processus de renforcement des savoirs, des savoir-faires, de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre là-bas, et de transition démographique ici : les migrants qui sont arrivés en France dans les années 1960 sont aujourd'hui à la retraite. Leurs enfants n'ont pas envie de faire la même chose qu'eux, les jeunes migrants n'ont plus. Se pose alors la question de la relève.

Le pouvoir financier des migrants reste fort, mais il s'affaiblit au profit des communes qui reçoivent des financements par le biais des multiples programmes bilatéraux et multilatéraux. Le pouvoir économique des migrants reste également fort mais il s'affaiblit en termes de projets car de nombreux projets sont désormais portés directement là-bas, par les communes et par la société civile qui se structure sur place. Le pouvoir politique des migrants s'affaiblit donc également.

Les territoires d'action actuels sont le territoire communal, qui regroupe plusieurs villages (un peu comme une intercommunalité rurale en France), et les collectivités en France (dans les domaines de l'insertion, de l'accès aux droits, de l'égalité).

Le GRDR travaille sur la connaissance du territoire, la concertation «double-espace» et la mise en place de projets en lien avec les acteurs locaux.

Le GRDR mène un programme d'appui aux initiatives de développement local. Pour nous, il est clair que le co-développement commence là-bas. Pour que les migrants puissent agir correctement dans leur territoire d'origine, il faut qu'ils aient les bonnes informations sur ce qui se passe sur place, une bonne connaissance du territoire. Cela passe par une cartographie, une concertation entre acteurs et la mise en place d'actions.

Lorsqu'on dresse le bilan des connaissances, par les monographies de territoire, on constate que tous les projets liés à la santé, l'hydraulique et l'éducation ont été financés

par les migrants. Pourtant, au niveau de la concertation, il est très rare qu'on demande leur avis aux migrants, qui sont simplement considérés comme les «vaches à lait» du bassin du fleuve Sénégal.

Le lien «double-espace»

Le lien «double espace» est vitale : s'il peut être conflictuel, il est toujours évolutif. Les migrants se disent souvent «fatigués du développement». Au bout de 40 ans, la migration fige les mémoires, et ce sont bien les populations sur place qui sont les mieux informées pour monter des projets. Les nouvelles générations n'ont pas les mêmes dynamiques. Le pouvoir politique change et migre du Nord vers le Sud.

Le GRDR travaille sur la connaissance du territoire, la concertation «double-espace» et la mise en place de projets en lien avec les acteurs locaux. Mais comment se passe la concertation «double-espace» à 5000 km de distance ? À quel moment cette concertation se réalise-t-elle ? Les ressortissants sont-ils juste des financeurs ? L'objectif est qu'ils soient reconnus comme citoyens à la fois ici et là-bas.

Ce matin, nous avons décrit les définitions officielles actuelles du co-développement, qui sont nombreuses (définition de la France, de l'Europe, de l'ONU, du Forim...). Mais les populations du Sud n'ont pas donné leur propre définition. Ni les États (maliens, sénégalais,...), ni les acteurs locaux n'ont donné leur définition. Je laisse donc la parole à Ibrahima Traoré, élu malien de la région de Kayes, au nord-ouest du Mali, commune de Kolimbiné. ■■■

Le point de vue des acteurs de la solidarité internationale du Sud sur le co-développement

Ibrahima Traoré

Président
de l'association des Maires
du Cercle de Kayes, Mali

Olivier me facilite la tâche, puisqu'il a présenté ma commune. Je suis né en 1950 et je suis arrivé en France en 1967, à l'âge de 17 ans. J'ai commencé à travailler en 1969. Quand j'ai été malade, j'ai dû rester en maison de repos et c'est à ce moment là que je suis allé à l'école. En 1975, je rentre une première fois au pays, mais je reviens en France, et obtient une carte de séjour. Je commence à travailler comme électricien.

J'ai pris connaissance du GRDR dès 1976. Grâce au GRDR, j'ai suivi une formation dans un lycée agricole. Pendant 10 ans environ, j'ai été formé comme mécanicien agricole, formé à l'élevage... Le GRDR avait un centre de formation à 50 km de Paris. J'ai été stagiaire puis formateur dans ce centre pendant trois ans.

Nous avons réfléchi à comment dépasser les « achats de prestige » des migrants au village : c'est comme cela que nous avons construit une coopérative qui a permis de soulager le village. Nous avons également construit un centre de santé, à l'échelle de l'intercommunalité, financé entièrement par les migrants, par un système de cotisations.

Les premières formes de solidarité venant des migrants étaient les caisses de solidarité pour accueillir les migrants au sein des foyers (pour la nourriture, les besoins de première nécessité). Puis nous avons pensé à construire des puits. Avant on commençait par construire des mosquées au pays.

Nous avons monté l'Organisation rurale pour le développement intégré de Kolimbiné (ORDIK), une association ici et là-bas, accompagnée par le GRDR. J'étais volontaire pour retourner au pays. Je suis devenu formateur de ce projets jusqu'en 96-97.

Puis, la nouvelle constitution du Mali a rendu obligatoire la **décentralisation** et 703 communes

ont été créées. En tant que leaders associatifs, nous sommes prédestinés pour nous présenter à la Mairie. Je suis devenu adjoint au Maire de 1999 à 2004, puis Maire et président de l'intercommunalité et de l'Association des Maires des municipalités du Mali, au niveau du Cercle de Kayes.

La notion actuelle du co-développement n'était pas née, mais la notion de « double –espace » était déjà bien présente. Chaque année, je viens en France pour consulter les migrants ici et le GRDR. Plusieurs projets ont été réalisés, dans l'intérêt des migrants, des partenaires ici et là-bas. ■

Baganda Sakho

Président d'un groupement
d'intérêt communautaire
au Sénégal et acteur de la
coopération décentralisée

Je viens du Sénégal oriental, de la région de Tambacunda. Je suis un bon Soninké, car on dit que les Soninké aiment voyager ! Je suis né vers 1954 (je dis bien « vers »). Je suis allé à l'école pendant 3 ans à l'école primaire. Puis, j'ai quitté le village en 1966 pour aller vivre dans le village de ma tante.

Je suis arrivé en France en 1973 et j'ai commencé à travaillé comme manutentionnaire en banlieue parisienne. J'ai voulu faire une formation en plomberie, mais on m'a dit de faire d'abord une formation de trois mois pour apprendre à lire, à écrire... J'ai fait cette formation à Bourges, puis le CAP de plomberie. J'ai commencé à travaillé dans le bâtiment, comme plombier.

La première migration en provenance de mon village vers la France date de 1957. Depuis 1964, la caisse de solidarité villageoise a permis la construction d'une mosquée, puis en 1985, nous avons créé une association inter-villageoise, dont je suis l'initiateur. ➤

Olivier Le Masson

Coordinateur
des programmes
Double-espace
au GRDR, Groupe
de recherches et
de réalisations pour
le développement rural

➤ En 1986, avec l'appui du GRDR, j'ai suivi une formation en agriculture-élevage (BPAE) puis j'ai suivi d'autres formations sur la santé, l'hydraulique... dans le but de retourner au pays.

En 1987, nous sommes retournés au pays. Au départ nous étions 11, avec un **projet de développement intégré** appuyé par le GRDR. Le projet regroupait 3 organisations paysannes. Nous avons conduit ce projet pendant plusieurs années. Au bout d'un an, nous n'étions plus que 3. Les autres étaient revenus en France. Nous avons monté une association avec le GRDR, le CCFD et une association allemande. J'étais salarié de cette association. **Les migrants ont participé à tous les projets que nous avons initiés.**

La décentralisation est plus ancienne au Sénégal qu'au Mali, puisqu'elle date de 1972. Mais elle a été progressive. L'ensemble du territoire n'est couvert que depuis 1984. En 1996, avec le transfert de compétences, les maires deviennent gestionnaires du budget. Je deviens alors adjoint et élu au conseil régional. Je présidais la commission «migration et développement». En 2002, je deviens président du conseil régional de Kothariy et toujours président de la commission «migrations et développement».

Nous avons reçu l'appui du GRDR, qui a une antenne au Sénégal, une autre en Mauritanie et une autre au Mali. Moi-même, j'étais membre du GRDR depuis 1973. Nous avons réalisé une mission en France auprès des migrants, pour expliquer la décentralisation. Une association des ressortissants de Kothariy a vu le jour.

Nous avons un partenariat avec la Communauté de communes de Montrevel en Bresse, dans l'Ain, depuis 1992. Cette coopération s'opère dans les domaines de la santé, de l'hydraulique, de l'éducation et de la culture. Nous menons des échanges depuis 15 ans. Montrevel a participé à l'élaboration de notre plan de développement local. Les organisations de la société civile ont été associées. De notre côté, nous avons participé à l'élaboration de l'agenda 21 de Montrevel.

Pour nous, le co-développement est le développement conjoint de notre territoire d'origine et de celui de nos partenaires au Nord. ■■■

Merci Baganda et Ibrahima. Nous avons souhaité leur donner la parole car leur histoire est très liée à celle du GRDR, et ils sont les plus à même d'en parler. Ils ont toujours circulé entre les deux territoires et ont contribué à ce maillage d'acteurs, de réseaux.

Patrick Gonin, géographe au laboratoire Migrinter, qui présentera un atelier cet après-midi, remet en question la définition actuelle du co-développement. Vouloir contrôler et voir le développement comme un moyen de stopper les migrations est une vision simpliste. Les migrations et le développement sont vus comme des problèmes, alors qu'ils sont porteurs d'espoir, en tant que capacité à circuler pour répondre aux besoins et envies des personnes.

Pour nous le co-développement, c'est le développement par les migrations, par la mobilité, les échanges. C'est un développement aussi bien des régions d'origine que des régions d'accueil. C'est d'ailleurs la définition adoptée par la Mairie de Paris pour son label co-développement.

Le co-développement concerne les collectivités locales au Nord, les collectivités au Sud et les associations de migrants. Les associations de migrants servent de passerelles. Elles doivent être reconnues comme les premiers acteurs du co-développement. Elles le sont largement au Sud, mais elles sont souvent peu reconnues au Nord.

Ce qu'on entend comme «espace de co-développement», c'est un espace large, mouvant, qui rapproche les territoires. Or, l'espace proposé par la définition officielle du co-développement revient à insérer au mieux, expulser au pire au Nord, et développer au Sud. C'est une vision très réduite. Pour nous, il est évident que pour qu'un projet de co-développement soit mené à bien là-bas, les migrants doivent d'abord vivre bien ici. ■■■

Débat avec la salle

Damien Conaré

Je vous remercie pour ces interventions : ces parcours de migrants sont très intéressants. Ils nous renvoient aux parcours de nos parents pour nombre d'entre nous, puisqu'un quart des français ont un moins un grand-parent migrant.

Chadia Arab,

présidente d'IDD (*Immigration, Développement, Démocratie*), chercheuse au laboratoire Migrinter

Sur la notion de « double-espace » évoquée par Olivier Le Masson : j'utilise ce terme ainsi que la notion d'« espace de l'entre d'eux », dans mon travail de thèse. J'analyse l'impact des migrants dans les espaces d'installation et d'origine, et je vois moins l'impact dans l'espace d'installation. D'autre part, est-ce qu'on n'a pas à faire un travail pour déculpabiliser les migrants qui, comme vous dites, sont souvent « fatigués du développement » ?

Enfin, IDD a élaboré une charte du développement solidaire. Vous pouvez la trouver sur le site Internet d'IDD et je vous invite à la signer, si vous êtes en accord avec les principes que nous défendons.

Olivier Le Masson

C'est précisément tout l'enjeu du co-développement. On ne reconnaît pas assez le rôle des migrants ici. Les grèves de travailleurs migrants en atteste. Si les migrants travaillant dans les hôpitaux faisaient grève, on fermerait les urgences.

Baganda Sakho

Prenons l'exemple de Courbevoie : la mairie a mis à disposition de l'association des ressortissants de Kothiary une salle pour tenir des permanences pour aider à remplir des formulaires administratifs. Les migrants contribuent ainsi à améliorer la vie de l'ensemble des citoyens.

Un participant

La migration est un facteur d'ascension sociale. Si l'on prend l'exemple de nos deux

amis invités, ils sont devenus élus. Est-ce que c'est le rôle des migrants ? Est-ce qu'ils ne sont pas instrumentalisés ? Ne doit-on pas les déculpabiliser ?

Baganda Sakho

Je ne suis pas d'accord avec l'idée d'instrumentalisation. Mon implication en politique est un choix. Personne ne m'a poussé à faire de la politique. Je militais déjà en France dans un syndicat.

Ibrahima Traoré

Cette question est importante. Nous avons toujours eu une liberté d'action, aussi bien ici que là-bas. Comme l'a dit Baganda, nous étions syndicalistes ici. Chez nous, nous n'avons pas non plus été instrumentalisés. Nous avons été agents de développement.

Ousmane Diarra

président de l'Association Malienne des Expulsés
Menez-vous des actions auprès du gouvernement malien pour qu'il traite de la question des sans-papiers avec le gouvernement français, et en premier lieu pour qu'il ne signe pas les accords de gestion concertée des flux migratoires ? Comment barrer la route à ce « co-développement » tel qu'il nous est imposé ?

Ibrahima Traoré

Jusqu'à présent, le Mali n'a pas voulu signer l'accord de gestion concerté des flux migratoires. J'avoue que nous n'avons pas fait de campagne à ce sujet, mais c'est vrai que le gouvernement a résisté jusque là.

Bangada Sakho

Au Sénégal, nous avons organisé des marches, la société civile s'est mobilisée, et pourtant le gouvernement a signé avec l'Espagne et la France.

3

Ateliers

Atelier 1

Conception des migrations internationales et co-développement

Liberté de circulation vs fixation des populations : un co-développement est-il possible sans migrations?

Introduction

Jean-Pierre Alaux,

Gisti, Groupe d'Information et de Soutien des Immigrés

Le parlement mexicain a abrogé de son propre chef, après deux ans de travaux, la loi qui punissait de peines pénales les migrants qui transitaient par leur pays vers les États-Unis. Le Mexique est chargé de réprimer l'immigration en provenance des pays situés à son Sud, pour le compte de son grand voisin du Nord, comme le sont de plus en plus nombre des voisins de l'Europe. Cette initiative du Parlement mexicain réduit les pénalités à de simples amendes ; on ne le sait pas forcément, mais les Parlements peuvent être un instrument de résistance à cette nouvelle domination par la sous-traitance de la répression des migrants.

En introduction, je vous propose quelques réflexions. Elles sont partie du trouble qu'a provoqué dans mon esprit la sous-question de notre atelier qui est « un co-développement est-il possible sans migrations » ? Cela m'a laissé perplexe, car l'hypothèse même que n'importe quelle situation puisse produire une non-migration me paraît tout à fait impossible. Pourquoi ? Parce que les préhistoriens autant que les historiens nous assurent que l'humanité a toujours été mobile,

et qu'il est inimaginable qu'elle ne le soit pas. Il n'y a donc aucune raison que l'immobilité s'installe dans l'avenir, d'autant plus qu'on est dans une aire d'accroissement des possibilités de se mouvoir et, d'un bout à l'autre de la planète, on sait plus que jamais ce qui se passe ailleurs, où l'on serait mieux que si l'on restait chez soi. Ce phénomène du développement des capacités de comparer est tout à fait fondamental dans la question des migrations.

La « gourmandise », moteur des migrations

À titre d'illustration, je fréquente, depuis sept ou huit ans, grâce à mon travail au Gisti, des Afghans, des Iraniens, des Irakiens, entre autres. Ils étaient à Sangatte près de Calais jusqu'à la fermeture du camp qui les hébergeait de 1999 à 2002. Aujourd'hui, ils continuent à circuler en Europe. Qui sont-ils ?²³ Ce sont d'abord des jeunes. Ils sont même de plus en plus jeunes au fur et à mesure que les années passent, et souvent mineurs. Et ils sont progressivement de plus en plus éduqués. Ils sont souvent allés à l'école, au collège, au lycée. Dans une

proportion minoritaire mais non négligeable, ils sont même allés à l'université. Ils n'y sont pas allés en Afghanistan bien sûr. En fait, ils sont issus de familles anciennement exilées au Pakistan ou en Iran, où ils ont grandi. Le Pakistan et l'Iran entendent maintenant les mettre dehors. Alors ils comparent. Quel sera leur avenir en Afghanistan ? Ils ont vite fait de répondre. Où peuvent-ils espérer un avenir ?

S'ils ne sont pas riches, ils ne sont pas non plus les plus pauvres, et de loin. Ces jeunes sont issus d'une souffrance globale de leur communauté d'origine, souffrance vécue par l'ensemble de leurs compatriotes, lesquels dans leur majorité ne bougent pas de chez eux. Qu'est ce qui fait bouger ceux qui migrent ? Il me semble que précisément c'est le fait qu'ils soient peu ou prou privilégiés dans leur société, c'est-à-dire qu'ils sont – sur le papier, dans les idées reçues – ceux qui devraient rester chez eux. Ils sont éduqués et majoritairement anglophones. Ce qui les caractérise, c'est qu'ils ont eu accès à une information plus ou moins précise qui leur permet de comparer les modes d'existence qui seront les ➤

23. Lire « La loi des "jungles" : La situation des exilés sur le littoral de la Manche et de la Mer du Nord », rapport de la CFDA (Coordination française pour le droit d'asile), septembre 2008. Téléchargeable sur : http://cfda.rezo.net/download/La%20loi%20de%20la%20jungle_12-09-2008.pdf

Atelier 1

➤ leurs, selon qu'ils resteront chez eux ou qu'ils s'exileront ailleurs. Je les caractériserais, pour être provocateur, comme étant les plus gourmands dans leur société, ceux qui ne se résignent pas à un avenir comparativement médiocre.

Comparez les prix!

Deux remarques sur la base de ce constat. Premièrement, il confirme et il actualise une représentation permanente que l'humanité a de la planète et qui ne date pas d'aujourd'hui : **l'humanité a toujours pensé la Terre comme un espace commun au sein duquel elle a le droit de se mouvoir.** Puisque je viens d'une organisation pour laquelle le droit est un outil essentiel, je me permets de proposer à la discussion une réflexion : ce droit, qui est d'abord empirique (on l'exerce et nous, les observateurs, nous constatons qu'il est exercé), ne faudrait-il pas le défendre comme un droit positif, inscrit dans les droits fondamentaux? Car l'enjeu est de savoir si oui ou non on veut préserver l'égalité des êtres humains entre eux. C'est pourquoi au Gisti, on campe, depuis une bonne dizaine d'années, sur la défense de la liberté de circulation. Car une minorité de l'humanité a le droit de liberté de circulation, tandis que la majorité n'y a pas droit. Faute de ce droit, on n'est plus

dans l'égalité.

Ma deuxième remarque, c'est cette capacité croissante au sein de l'humanité à comparer les niveaux de développement et de modes de vie. Dans un monde où peu de gens savaient ce qui se passait ailleurs, on pouvait concevoir le développement du Sud comme un effort pour limiter l'accroissement des écarts de bien-être entre le Nord et le Sud. Il ne s'agissait en aucun cas d'un rattrapage, c'est-à-dire d'un effort qui fait remonter le Sud au niveau de celui du Nord. Désormais la capacité des individus les plus informés au Sud à comparer les bien-être potentiels fait que ces bricolages limités au non-accroissement de la différence est voué à l'échec sur le plan des migrations. Ce que je traduirais ainsi : **en migrant, des millions d'êtres humains manifestent leur droit à l'égalité,** et ils ne veulent pas un peu plus, ils veulent le maximum du possible où que ce soit, et s'ils ne l'ont pas, ils vont le chercher.

Que fait l'Europe quand elle veut intégrer?

Dans ce contexte, le co-développement versions Stoléro en 1978²⁴, Pasqua en 1993, Chevènement-Nair en 1997 ou Sarkozy-Hortefeux aujourd'hui, que vaut-il? Sûrement pas grand-chose. Je voudrais pour conclure comparer

cette politique de co-développement de faible niveau avec ce qui se passe en Europe. Est-ce que, quand l'Europe décide de s'élargir, elle pratique ce type de co-développement? Quand l'Europe s'élargit, elle l'a toujours fait en intégrant des pays largement plus pauvres qu'elle. Quand, au cours des années 70, l'idée d'entrée de la Grèce, puis de l'Espagne et de l'Italie est apparue, ces pays n'avaient pas – et de loin – le niveau de vie du « club des cinq » fondateurs de l'UE. Et que dire du niveau de vie des pays de l'Est quand fut envisagée leur intégration au début des années 90? Pour certains, il a fallu une quinzaine d'années d'investissements de la part de l'UE. Ces investissements massifs ne visaient pas à empêcher ou à restreindre la liberté de circulation des ressortissants des nouveaux pays membres. Ils visaient à l'instaurer et à la garantir. La contrepartie, c'est un effort d'aide au développement considérable. Dans la mesure où la liberté de circulation – l'égalité – est en ligne de mire, on ne pratique pas le co-développement avec des bouts de chandelles. On investit dans le but de provoquer un rattrapage du niveau de vie le plus élevé. L'UE se donne les moyens indispensables à la création d'un contexte dans lequel la liberté de circulation sera supportable par tout le monde, pour les pays

24. Secrétaire d'État chargé de la condition des travailleurs manuels, Lionel Stoléro a créé en 1977 une prime au retour des travailleurs immigrés d'un montant de 10000 francs (million « Stoléro »).

bénéficiaires de l'aide comme pour les anciens pays membres de l'Union.

Le co-développement, c'est tout à fait le contraire : c'est le maintien d'un mode d'aide traditionnel allié, comme élément de chantage, à une participation à la répression de l'immigration.

Quand on compare les deux approches, il saute aux yeux que les perspectives de l'Europe en matière de co-développement ne sont pas l'égalité en termes de bien-être et de niveau de vie. C'est tellement pensé dès le départ dans les plans de l'Europe que, pour tenter de pallier cette inégalité choisie, assumée, elle érige des barrières contre l'échec annoncé de sa «solidarité».

On voit bien que l'UE sait parfaitement ce qu'il faut faire pour s'entourer d'un environnement de plus en plus large où il est possible de circuler. Mais il faut y mettre le prix.

Ma question finale est la suivante : est-ce que ce type d'investissements et cette perspective ne sont pas ce à quoi il faudrait réfléchir à l'échelle de la planète ?

Pas de salut hors de l'égalité

Si l'on se situe dans une réelle perspective d'égalité, on parvient à un univers dans lequel la liberté de circulation n'est pas restreinte. Elle y est normale. Les gens circulent dans tous les sens. Ils s'installent comme bon leur semble – des Anglais en Dordogne ou en Normandie; des Français et des Allemands en Grande-Bretagne, en Espagne ou en Grèce; des Espagnols et des Grecs en France. On se mélange. On n'a plus besoin d'arrêter les migrations.

On n'a pas non plus besoin de faire reposer le développement sur les migrants. Le développement devient, en effet, une responsabilité mondiale. Quand on dit aujourd'hui que **l'aide directe apportée par les migrants est bien plus importante que l'APD** par exemple, il ne faut pas s'en féliciter, **c'est une catastrophe**. Quand l'Europe a un projet d'intégration de la Bulgarie, elle ne compte pas sur les économies des Bulgares pour développer la Bulgarie. Si tel était le cas, on saurait d'avance qu'ils resteraient privés de la liberté de circulation. Si on compte trop sur les migrants pour être le principal acteur de développement de leur pays, c'est qu'on les condamne à rester des pays en marge de la planète du Nord.

Si, en tant que militant, en

tant qu'acteur du débat politique, on soutenait très fort la revendication de la liberté de circulation, cette revendication amènerait à **repenser l'aide au développement**. Aujourd'hui, on associe répression et développement parce qu'on sait que la politique de développement n'est pas suffisante. **Se situer en termes de droit et d'égalité** et en faire une revendication politique portée par tout le monde, c'est la bonne manière de poser le débat. ■■■

Atelier 1

Restitution de l'atelier 1 en plénière, par Fabien Cohen,

Secrétaire général de *France Amérique Latine*

L'atelier a été très riche et a suscité beaucoup de participation. À la question qui nous était posée : « un co-développement est-il possible sans migrations ? », à l'évidence pour tous les participants de l'atelier, la réponse est non ; il apparaît au contraire qu'il ne peut y avoir de développement sans migration, sans échanges.

Quelques points abordés sont intéressants à mettre en avant :

- L'exemple européen nous montre que **la libre circulation implique un effort économique majeur** pour dépasser les différences économiques et sociales entre les pays. L'idée est de mettre en évidence que si on a créé un champ de circulation en Europe, on y a mis d'énormes moyens pour essayer de dépasser les différences.
- Pendant des années, l'immigration des sans-papiers et leur régularisation rapide ont permis un renouvellement des flux migratoires au sein d'une même famille, d'un village ou d'un pays. La rupture en ce domaine empêche ce renouvellement et en bloquant le processus, elle crée un état de crise de plus en plus profond.
- Il a été aussi évoqué le rôle des institutions internationales (Banque mondiale, FMI...) qui appuient les États du Nord et font pression sur le Sud ; ce qui ne fait qu'aggraver cette situation de crise. Il faut une réelle **volonté politique** pour sortir de cette logique et pour que cessent notamment les rapports Françafrique qui sont basés sur les soutiens à des régimes ou à des politiciens corrompus. Il faut également une réelle volonté de la part des États pour donner toute sa place à des institutions comme l'ONU qui devrait jouer un rôle accru. C'est pourquoi, nous avons repris une des propositions de Gustave Massiah de ce matin : **créer une conférence mondiale sur les migrations**, nécessaire pour avoir **une dynamique commune** qui permettrait de renforcer le débat.
- En parallèle, les organisations de solidarité internationale, ONG de développement, syndicats, associations de migrants, se doivent de travailler ensemble pour faire évoluer les consciences et exiger le respect des droits légitimes du migrant. Le migrant a de plus en plus de devoirs, d'obligations auxquelles il se soumet, mais il n'a aucun droit, surtout les sans-papiers. L'idée est d'agir globalement et localement : les projets de coopération internationale et d'actions de développement local permettent de se rassembler pour favoriser un changement de comportement afin de faciliter les solidarités. **Il faut inverser les valeurs d'approche des migrants**, les considérer non comme un poids mais comme une richesse pour vivre dans un monde ouvert. Que serait notre pays totalement fermé sur lui-même, si nous n'avions pas aujourd'hui des populations migrantes ?
- Il nous faut **refuser que l'immigré devienne une variable d'ajustement économique, sociale et sécuritaire des politiques des États**, voire de l'Union Européenne. Les traités économiques, voire les traités globaux de libre échange comme l'ALENA, ne font que créer les conditions d'une migration économique et sociale au détriment des pays du Sud, au détriment de ces peuples devenus des fabriques de clandestins.
- Nous ne pouvons accepter que les États se défaussent sur les migrants de leur responsabilité dans le développement des pays du Sud. Il ne faut pas que les migrants soient instrumentalisés pour les politiques des multinationales et de leurs appuis étatiques.
- Il faut prendre en compte aussi les mouvements de populations liés au pillage des terres, des ressources naturelles et des bouleversements écologiques.
- **Nous refusons enfin la criminalisation des migrants et du mouvement social**, à l'image de ce qu'il s'est passé récemment à Vincennes²⁵.

25. Référence à l'incendie du Centre de Rétention Administrative de Vincennes en juin 2008, à propos duquel certaines personnalités politiques ont accusé les associations de défense du droit des migrants d'avoir incité les personnes retenues à la rébellion.

Atelier 2

Atteintes aux droits des migrants dans les pays d'accueil et co-développement

Quel est l'impact des politiques migratoires restrictives dans les pays d'accueil sur les actions de co-développement ?

Cet atelier vise à analyser les conséquences des politiques migratoires restrictives (entraves au regroupement familial, non-renouvellement des cartes de séjour, restriction du droit au travail, etc.) sur la mise en oeuvre de projet de co-développement. En effet, nous pensons que le co-développement doit être entendu comme l'implication des migrants dans le développement de leur pays d'origine mais aussi comme un moyen d'intégration dans les pays d'accueil et comme un moyen de valoriser l'apport économique, social et culturel des migrants dans les pays d'accueil. Or les politiques migratoires restrictives qui sont mises en place actuellement en France (et plus largement en Europe) ont tendance à stigmatiser les étrangers et freinent en ce sens la reconnaissance des étrangers comme citoyens et comme acteurs sociaux et économiques. Dès lors, comment mener des actions de co-développement si les droits des migrants ne sont pas respectés ici ?

Introduction

Yaya Kane, Association des Ressortissants de Ndouloumadji / Action pour le développement.

Immigration en France et co-développement et/ou la problématique des droits de l'homme

Je me permets de vous donner quelques repères du fait de l'expérience acquise sur le terrain. Dans le contexte actuel, où en sommes-nous aujourd'hui face à la situation que vivent les migrants dits irréguliers ou sans-papiers ? Elle est marquée par une **dégradation continue en matière de droits humains**, rarement atteinte en France. Par le passé, il y avait malgré tout, quelques espaces de liberté qui permettaient à ces personnes de mettre en place des stratégies de survie plus ou moins tolérées par le patronat et les autorités administratives. Des possibilités, certes difficiles, mais des

possibilités de trouver un travail clandestin et l'espoir d'être régularisé un jour²⁶. La politique actuelle mise en oeuvre par les préfets, met une forte pression, notamment sur les Eglises, car les églises sont des espaces occupés par les sans-papiers. Pression également sur le patronat et les entreprises intérimaires qui les embauchaient de temps en temps. La politique actuelle a comme conséquence immédiate d'étouffer toute perspective d'intégration possible dans la communauté nationale. Nous sommes actuellement face à une **situation de blocage** dont les conséquences sont source de dangers pour les personnes concernées. Comment, dans de pareilles conditions, nouer des relations de partenariats et de co-développement ? D'autant

que les migrants font partie des segments les plus dynamiques des sociétés du pays d'origine ; ce sont eux pour l'essentiel, les porteurs de projets.

Qui sont-ils ? des hommes et des femmes, des réguliers et des non réguliers, des célibataires ou des familles, des enfants nés en France ou à l'étranger.

Que font-ils ? Il y a une différence administrative artificielle entre les migrants réguliers et les non réguliers : le papier qui donne le droit de circuler sur le territoire. Pour les réguliers, ils sont composés de travailleurs, de chômeurs, de retraités et d'étudiants et élèves. Sur le plan social et professionnel, ils sont tous ou presque membres d'associations de leur village. Certains d'entre eux sont impliqués activement dans ➤

26. La procédure de régularisation automatique des clandestins après 15 ans de présence continue en France, avait été instaurée par Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur en 1997. La durée de présence avait été ramenée à 10 ans par la gauche un an plus tard.

Atelier 2

➤ des associations de quartiers, des groupements culturels, des ONG, des syndicats, participant ainsi à la citoyenneté et à la dynamique locale et nationale. Sur le plan professionnel, à l'image de la société globale, ils occupent des fonctions dans tous les secteurs économiques et sociaux : ils sont ouvriers, employés, techniciens, cadres, artistes, intellectuels, chefs d'entreprises etc.

Des apports pour les deux pays

→ pays d'origine :

Malgré les difficultés que rencontrent certains d'entre eux, ils soutiennent leurs familles restées au pays. À titre d'exemple, le Sénégal reçoit près de 4 milliards de francs CFA chaque année de la part des émigrés, c'est-à-dire un peu moins de 7 million d'euros. Cette somme est largement au-dessus de l'aide au développement que reçoit le pays. Les migrants se substituent à l'État surtout à travers les associations de développement créées par eux : en construisant des écoles (primaires, et secondaires), des bureaux de postes, des centres de santé, des dispensaires, des centres de formation, et ils soutiennent même les clubs sportifs, sans parler des forages et des lieux de cultes.

→ pays d'accueil :

Mise à part leur contribution à l'essor économique par le tra-

vail, ils apportent une dimension culturelle qui enrichit toute la société. Cet apport est visible au quotidien dans l'habillement, la musique, la restauration, le cinéma, la littérature etc. C'est justement cette double appartenance qui caractérise l'immigration sub-saharienne, être ici et là-bas, comme une sorte de ménage à trois : le village, l'association d'ici et les partenaires du co-développement.

Des entraves à l'intégration

Le principe du co-développement étant l'implication des populations dans la conception, la réalisation et la gestion des projets destinés aux pays d'origine des migrants, pour participer efficacement à la réussite des dits projets, le migrant doit être dans des conditions administrative et socialement favorables.

Les restrictions au regroupement familial, la suppression de la régularisation au bout de 10 ans de séjour ininterrompu en France, les difficultés pour le renouvellement de la carte pour soins, la lenteur ou le refus de régulariser par le travail, l'obligation faite aux retraités de rester en France pour toucher une pension correcte, l'impossibilité d'être pris en charge par la Sécurité Sociale en cas de maladie au pays, **hypothèquent lourdement l'efficacité des objectifs que se fixe le co-développement. Ces restrictions arrivent au moment où une**

maturité certaine est perceptible au niveau des projets portés par les migrants eux-mêmes. Jusqu'à une date récente, la plupart des projets portés par ces migrants concernaient les secteurs sociaux (dispensaires, écoles, maternité, puits équipés etc.). Actuellement, il y a une véritable émergence des projets individuels et collectifs à caractère économique et industriel (boulangerie, agriculture, fabrication semi-industrielle des briques, des tôles, etc.)

Un co-développement pertinent devrait prendre en compte la jeunesse, l'expérience, le niveau d'éducation de plus en plus élevé de ce public, ainsi que le désir de certains retraités porteurs potentiels de projets de développement destinés au pays. Pour obtenir des résultats probants dans le cadre du co-développement, il est important de mettre les migrants vivants dans le pays, quels que soient leurs statuts, dans des conditions humainement favorables qui permettent d'avoir des droits comme tout un chacun. Bien évidemment, la loi sur les tests ADN et la nouvelle directive européenne de Bruxelles²⁷ ne vont pas faciliter l'intégration. Bien au contraire, elles fragiliseront encore plus les conditions de vie et de séjour des migrants déjà présents sur le territoire tout en **limitant drastiquement l'efficacité des projets du co-développement.** ■■■

27. Il s'agit de la directive européenne « retour », dite « directive de la honte » par les ONG, sur l'éloignement des étrangers, qui venait d'être votée par le Parlement européen à la date du colloque. Elle a été définitivement adoptée le 16 décembre 2008.

Restitution de l'atelier 2 en plénière,
par Oumou Zé, chargée de programme migrations et développement au **CNCD,**
Centre National de Coopération au Développement, plate-forme belge des ONG
 et autres associations de développement

La question posée dans le cadre de cet atelier était de savoir si l'atteinte aux droits des migrants dans les pays d'accueil a des impacts sur les pratiques de co-développement. Posée ainsi, cette question a suscité une réaction préliminaire sur cette notion du co-développement et sur **le choix des mots** de poser le migrant en tant qu'acteur de développement qui peut être perçu comme un acteur forcé de développement. Concernant le choix des mots toujours, on parle de plus en plus du migrant; on parlait avant d'immigration pour aujourd'hui parler de migration, qui induit cette circularité, le migrant acteur de développement qui bouge entre deux espaces servant le développement de l'un et de l'autre. Ce changement sémantique gomme finalement la possibilité d'avoir une migration qui serait plus durable, induisant des choix de vie et d'installation. Le principe de migration circulaire génère des doutes et des inquiétudes quant à une marchandisation de l'être humain, une vision utilitariste des migrants dans le cadre de certains secteurs économiques pour lesquels on estime qu'on a des pénuries. On choisit les migrants car on a besoin d'eux dans certains circuits et après ils rentreront chez eux pour développer leur pays, discours qui est d'ailleurs assez confortable en terme électoral. Le choix des mots n'est pas anodin et construit un nouveau paradigme et de nouvelles conceptions, que certains souhaitent imposer, de la présence de l'autre et de la migration.

Parler du co-développement et du retour des migrants pour servir au développement c'est une chose, mais peut-être que parler de leur situation ici en tant que citoyen tout simplement est une priorité, plus essentielle sur laquelle il faut s'attarder. Quelles pistes d'action concrète pour l'ensemble des associations dans leur travail de sensibilisation ?

Un premier constat est fait en termes de **droit des personnes migrantes** : criminalisation et répression vont de pair avec toutes ces nouvelles politiques restrictives de la migration. On est face à toute une frange de la population migrante, qui souvent se retrouve sans droits administratifs et juridiques, ce sont les sans-papiers. Le fait de s'organiser en tant que sans-papiers, de poser un acte politique disant « nous sommes sur le territoire, nous y avons une utilité économique, sociale,

culturelle » et de le revendiquer comme tel leur est reproché à eux, mais également de plus en plus aux associations et aux individus qui les soutiennent. C'est toute **la criminalisation du soutien aux étrangers**. Dans l'atelier, certaines personnes ont évoqué des mesures, en France qui permettent de réprimer ce type de soutien aux personnes sans-papiers ; en Belgique, nous avons également eu le même genre de situation.

Se pose une autre question assez fondamentale, parler des droits des migrants, c'est parler des migrants dans leurs activités, en tant que travailleurs. À cet égard, sur le plan syndical, il y a une série de **droits fondamentaux qui ne sont pas assurés**, aussi bien aux légaux qu'aux personnes qui sont sans situation officielle. Une série de droits syndicaux de base qui sont reconnus aux travailleurs avec ou sans-papiers, mais qui ne sont pas respectés. Ce sont des pistes concrètes de revendications. Il existe en terme d'instruments internationaux une convention cadre des Nations Unies pour la protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille. Aucun des pays développés n'a signé cette convention à ce jour. C'est de nouveau un enjeu de taille, car signer cette convention reviendrait à avoir un outil supplémentaire pour la défense des droits des sans-papiers.

En termes de **droits syndicaux**, on a abordé aussi le fait de pouvoir avoir accès au système des prud'hommes, à la formation, qui sont de nouveau des droits de base à faire reconnaître.

On a également mis en évidence le fait qu'en France le travailleur sans papiers peut cotiser, mais cela ne lui donne pas accès aux droits que cela lui ouvre.

Enfin, on a également abordé la question **d'associer plus systématiquement les associations de migrants**, en tout cas lorsqu'elles se profilent comme acteur de développement dans les débats et dans les démarches. S'assurer que l'ensemble des associations issues des migrations, lorsqu'elles manifestent l'envie de participer au débat politique, y soit plus systématiquement associé ; tout en gardant en tête qu'être migrant n'induit pas nécessairement de s'impliquer dans les projets de développement ou dans le débat politique.

Atelier 3

Les pratiques du co-développement

Confrontation des différents acteurs sur leur vision et leurs pratiques respectives du co-développement.

Patrick Gonin,

Géographe, laboratoire de recherche *Migrinter*, laboratoire spécialisé dans l'étude des migrations internationales à Poitiers ; et par ailleurs, administrateur du *GRDR*

On peut distinguer trois co-développements :

- années 70 tiers-mondistes,
- le co-développement de la pratique des migrants : comme Mr Jourdain faisait de la prose sans le savoir, les migrants font du co-développement sans le savoir depuis un siècle, en envoyant de l'argent. Ils sont partis pour que d'autres restent. Ils ont également développé des pra-

tiques d'intérêt collectif pour améliorer les conditions de vie de ceux qui ne sont pas partis.

- le co-développement actuel, celui du ministère de l'Immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire : le co-développement institutionnel.

Le sous-titre de l'atelier est : confrontation des différents acteurs sur leur vision et leurs

pratiques respectives du co-développement.

Qui sont ces acteurs ?

Les ONG, les collectivités territoriales (coopération décentralisée), les États du Nord et du Sud, mis en relation par le co-développement et un 4^e acteur : **les habitants** ici et là-bas, les circulants. Différents acteurs pour différentes pratiques de co-développement.

Abdallah Zniber,

Vice-président d'*IDD*

(*Immigration, Développement, Démocratie*)

Quelques idées fortes pour commencer. Sur la question des pratiques, cela fait une trentaine d'années qu'on a des pratiques de développement, et on a un certain recul sur celles-ci, ce qui peut nous permettre d'avoir un regard critique sur nos propres pratiques.

On voit une **évolution dans l'émergence de l'immigré comme acteur du développement** : il n'est plus seulement acteur individuel, mais égale-

ment acteur collectif. L'acteur collectif a été marginalisé pendant un certain nombre d'années. Ce n'est qu'à partir de la fin des années 90 que la notion **d'acteur collectif** s'est imposée aussi bien aux pouvoirs publics que dans le champ de la solidarité internationale.

Par exemple, les associations issues de l'immigration ont toujours été marginalisées, souvent à cause de cette ambiguïté entre le global et l'individuel. Cela

reste un point d'achoppement qui n'est pas évident dans les relations entre les ONG et les OSIM²⁸.

La deuxième idée porte sur l'évolution des caractéristiques de ces actions. L'immigré est à la fois ici et là-bas, et il y a un **caractère circulaire de l'immigration**. Il s'agit d'un dépassement de la conception simple du retour. En effet, cette volonté de retour a évolué vers la question de l'intégration, puis de ➤

28. Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations.

➤ la circularité. Le migrant joue un rôle aussi bien ici qu'ailleurs.

Il reste une ambiguïté importante : celle du rôle du migrant en tant que développeur. Ce lien entre migration et développement n'est pas facile et les migrants eux-mêmes n'ont pas su se positionner de façon claire, surtout vis à vis des politiques publiques qui sont menées. Les migrants n'ont pas suffisamment de rapport critique vis-à-vis de ces politiques, notamment celles qui visent à l'instrumentalisation du développement pour permettre une meilleure gestion des flux migratoires. Cela pose un problème très grave actuellement : **les récupérations des notions de développement**, de co-développement, et de développement solidaire. À tel point que les positionnements sont confus. D'où la nécessité d'être vigilant sur ces politiques et d'engager une réflexion.

Dans les structures elles-mêmes « issues de l'immigration », il n'y a pas suffisamment de recul sur ces politiques. Au niveau des OSI la réflexion n'est souvent pas très poussée. On est dans le sentimentalisme, mais pas dans la construction d'un contre discours et de contre propositions.

Alors, quels sont les effets

là-bas, de la pratique des OSIM dans les questions de développement? Dans les différents espaces locaux, régionaux, nationaux, il y a une **déstabilisation des environnements** où les gens vivent. Prenons par exemple les transferts d'argent. Les effets directs sont une meilleure vie, une moindre pression du chômage, etc. Mais cela manque de cohérence et d'homogénéité. Les actions menées au niveau local ne sont pas accompagnées d'une réflexion pour éviter les effets pervers. Ainsi, les élus locaux peuvent être décrédibilisés par les migrants qui ont quelquefois des moyens plus importants qu'eux. Il manque donc une réflexion sur les rapports avec les collectivités territoriales. Est-ce que les actions de développement que nous menons renforcent une politique libérale au niveau mondial? Est-on en train de favoriser le désengagement des États et leur rôle dans différents secteurs importants – comme l'éducation ou sur le volet social – pour le faire faire par la société civile et les migrations? Ne devenons-nous pas des agents du néolibéralisme? Dans quelle dynamique s'inscrivent ces actions? **Notre rôle en tant qu'ONG et OSIM est de renforcer le rôle de l'ac-**

tion publique. C'est parmi les enjeux importants qu'il ne faut pas perdre de vue. On a besoin de construire un discours politique sur nos pratiques. On ne peut pas se contenter de juxtaposer des actions, il faut donner du sens pour qu'on puisse agir et ne pas être des instruments.

Pour conclure, nous avons besoin de clarifier notre rôle et notre place : il ne faut pas se substituer aux acteurs locaux, même en tant qu'immigré, il faut privilégier les acteurs sur place. Il faut définir le rôle de l'immigration dans l'acte de développement.

Il n'y a pas que la question du développement, mais également celle des droits. Les migrants peuvent jouer le rôle de médiateur entre les différents acteurs. Ils peuvent apporter un décentrage par rapport aux problèmes locaux, une ouverture, à travers la confrontation avec d'autres expériences. Par exemple, entre l'immigration marocaine et l'immigration mexicaine, il y a des rapprochements importants à établir. **Les relations Sud-Sud sont fondamentales dans les perspectives à développer.**

Atelier 3

Témoignage

Sabrina Cortes,

Chargée de mission à Villetaneuse (93)

Sur les relations internationales et la vie associative, chargée de mettre en place une coopération internationale décentralisée avec le Mali.

L'objectif est de parler de pratique de co-développement d'une collectivité locale française, par l'exemple de la coopération internationale décentralisée entre Villetaneuse, 93, et Koniakary, une ville du cercle de Kayes. Ces deux villes sont en coopération depuis juin 2006. La démarche qui a été mise en place est de rentrer dans une pratique de coopération internationale décentralisée sur une approche de co-développement.

Koniakary est une commune urbaine de 10 000 habitants environ ; Villetaneuse, petite ville de la banlieue de Paris, compte, elle, 12 000 habitants, avec des indicateurs dans le rouge au niveau socio-économique.

La coopération s'appuie sur trois points :

- l'association de migrants de Koniakary en région parisienne est l'acteur principal de cette coopération.
- cette coopération vise à être mutuellement avantageuse.
- l'accent est mis sur l'implication de l'ensemble des acteurs potentiels de ces deux territoires, notamment au niveau des habitants.

L'association de migrants comme acteur central

L'association de migrants a été le partenaire initiateur de

cette coopération. C'est par les migrants que s'est faite la rencontre entre les deux collectivités et c'est par les migrants que les projets ont été mis en place. Ils sont le lien entre les deux villes. Rencontres, réunions, liens formels et informels permettent la reconnaissance des migrants par les autorités françaises locales de Villetaneuse. Il faut noter qu'il existe d'autres associations de migrants de Koniakary aux États-Unis, en Italie...

Des projets mutuellement avantageux

La mise en place d'une charte a permis d'identifier trois objectifs partagés :

- Villetaneuse doit participer au soutien financier du développement local de Koniakary ; ainsi, on participe à 80 % à un projet de Koniakary.
- Les projets financés sont choisis et proposés par la ville malienne.
- Ces projets doivent avoir un impact sur le territoire français. Par exemple comment mettre en lien le projet de désenclavement fluvial et de développement agricole au Mali avec Villetaneuse ? Peut-être par le biais des anciens jardins ouvriers de la ville... L'objectif est de créer des liens, des projets communs aux deux territoires, qui permettent de créer de la cohésion et du lien social. Ainsi est née l'idée de mettre en place des projets de co-développement qui ont lieu sur les deux

territoires et qui nous unissent. Par exemple, des projets culturels ont vu le jour pour valoriser les deux cultures. L'initiative « regards croisés » entre femmes maliennes et françaises s'est concrétisée à travers une exposition sur les deux territoires de portraits photographiques et d'écrits. Il est important de **créer des outils pour que le lien se fasse au-delà du don d'argent.**

Implication des acteurs locaux potentiels des deux territoires

Deux collectivités qui décident de créer un partenariat, c'est une envie politique. Si cette coopération reste à l'échelle politique, elle ne tiendra pas longtemps ; l'objectif est que la population s'empare de cette coopération et il s'agit donc de lui donner les outils et les conditions pour que tout habitant puisse mettre en place des initiatives.

Cette coopération existe depuis 2 ans, c'est long à mettre en place pour plusieurs raisons. Il n'existe pas de coopération clé en main. Pour construire le projet, il faut prendre le temps de l'analyse, de l'expertise, de la compréhension des deux territoires. Par ailleurs, cette coopération englobe plusieurs acteurs : les migrants, les habitants, les institutions publiques, les ONG. Travailler à plusieurs, en partenariat, est toujours compliqué à mettre en place. ■■■■

Restitution de l'atelier 3 en plénière, par Patrick Gonin, Géographe, laboratoire de recherche Migrinter

Nous avons eu un débat de haut niveau, avec beaucoup de questions, de participation, un débat très riche qui mériterait d'être prolongé.

L'objectif de l'atelier était de confronter les différents acteurs et leur vision, leurs pratiques du co-développement. Je ferai la synthèse en trois points : nous avons d'abord essayé d'identifier ces acteurs. Ensuite, je dégagerai les constats que l'on a pu faire de ces actions de co-développement. Enfin, je suggérerai quelques recommandations.

Quels acteurs ?

Nous avons travaillé à déconstruire les **catégories d'acteurs**, et nous nous sommes mis d'accord pour en identifier quatre, et c'est parce qu'il y a quatre catégories que le message est complexe et brouillé sur cette notion de co-développement. Nous avons d'abord **les États**, ce sont eux qui font les politiques, qui prennent les décisions et le co-développement est d'abord institutionnel ; il est notamment inscrit dans les accords bilatéraux y compris de réadmission. Il y a ensuite **les collectivités territoriales**, donc tout ce qui peut être imaginé sous différentes formes de coopération, à différentes échelles territoriales. Il y a aussi **les ONG**, monde très vaste et très complexe de la solidarité internationale, depuis celles qui s'interrogent sur le co-développement à d'autres, résolument engagées dans le soutien à des initiatives d'associations de migrants. Pour ces trois catégories, on était d'accord sur le fait qu'on ne parlait pas nécessairement le même langage. Il a été proposé de constituer une quatrième catégorie : **les habitants**. Dans les habitants, on identifie deux sous-groupes, les sédentaires et les mobiles, sous-groupe qui inclut les migrants, mais la proposition est de les intégrer véritablement comme habitant, car le co-développement n'a de sens que dans des pratiques territoriales. Et c'est cette inscription territoriale qui nous fait dire que le migrant est d'abord un habitant, avec ou sans documents peu importe, ce n'était pas la question débattue dans cet atelier.

On voudrait nous faire croire que le co-dévelop-

pement ne concerne que les migrants et que s'ils voulaient bien rentrer, cela arrangerait un débat politique aujourd'hui à forte connotation idéologique de questions franco-françaises et certainement pas de coopération internationale.

Le co-développement ne concerne pas les migrants, mais les habitants des territoires, donc des territoires ici en France et ailleurs, et ces habitants nous interpellent par des pratiques qui interrogent nos sédentarités et leur mobilité. On a à travers la pratique migrante, une affirmation très forte d'une revendication : le passage d'une double absence « ni d'ici ni de là-bas » à une double présence, et donc au droit d'être des acteurs de leurs territoires de vie. Leur particularité, parce qu'ils sont dans la mobilité, c'est d'avoir plusieurs lieux de vie. À travers le co-développement, nous avons une interrogation sur cette relation d'acteurs sédentaires et mobiles.

Quels constats ?

On a débattu sur la nécessité d'avoir plus de **vigilance** dans un débat difficile, confus, voire instrumentalisé par des acteurs multiples. Cette vigilance implique de la résistance, plus de vigilance veut aussi dire soutenir des capacités d'innovation. Face à la diversité de situations que nous avons en matière de co-développement, il faut peut-être faire confiance aux migrants qui ont cette capacité d'innovation. La mobilité est une ressource qu'ils ont su mobiliser pour afficher cette double présence, faire là-bas pour être mieux ici et réciproquement. Nous avons également abordé la question de la nécessité d'avoir un point de vue plus politique sur la question du développement, mais comment ? Certains participants ont proposé l'idée de campagnes d'information ici et là-bas sur ces pratiques migrantes ou sur des initiatives de collectivités territoriales dans le cadre de la coopération décentralisée.

Nous tenons aussi à signaler que **tous les migrants ne sont pas développeurs** ; c'est une question qui aurait mérité beaucoup plus de temps. A travers ces projets de développement ➤

Atelier 3

➤ et ces initiatives pour améliorer les conditions de vie, il y a des projets individuels et des projets collectifs. **Le projet individuel**, l'envoi d'argent par les migrants, va de pair avec le soutien de ceux qui ne sont pas partis. On a toujours eu des pratiques de l'ordre de la solidarité familiale, de proximité, qu'on peut aussi appeler co-développement à travers ces remises et envoi d'argent. Il y a par ailleurs, des **pratiques collectives**, pour des intérêts collectifs ; toutes les régions du monde ne sont pas concernées, et quelques régions ont innové dans ce domaine mais il n'est pas certain que cela puisse être généralisable. On pense au bassin du fleuve Sénégal, au Sud du Maroc, quelques régions du Mexique ou de l'Inde et c'est à peu près tout. Il serait judicieux de s'interroger sur les raisons pour lesquelles ces régions ont connu à travers les associations de migrants des projets d'intérêt collectif alors que d'autres régions n'ont pas été concernées. De la même manière, il serait intéressant de s'interroger sur cette injonction politique à ce que tout migrant devienne développeur et que toute association devienne partenaire de développement.

Une des questions qui se pose est l'articulation possible entre des actions individuelles et des actions collectives ; s'interroger sur à quel moment l'un est apparu par rapport à l'autre dans des situations spécifiques et différentes entre les régions du monde. Ce co-développement a fortement mobilisé les primo-migrants, qui ont vieilli en migration, qui ont eu le temps de s'insérer. Ces pratiques ne se transmettent pas ou difficilement sur les générations suivantes. Par ailleurs, le migrant n'est pas un développeur, il le devient dans certaines conditions, celle notamment qu'il dure en migration. Ce qui pose la question des nouveaux arrivants sans documents pour qui les conditions ne sont pas réunies pour qu'ils puissent devenir acteurs.

Recommandations

- pour sortir de l'injonction à retourner au pays ou à être développeur dans les pays de départ, il faut penser la relation co-développement et insertion, c'est-à-dire **le co-développement ici**. Cela pose la question des identités, du vivre ensemble, la question des droits. Les structures qui se sont exprimées dans cet atelier ont un travail considérable dans ce domaine ; nous avons un déficit là-dessus. Cela pose la question de la citoyenneté active et de la pratique et des engagements des uns et des autres.
- ne pas faire à la place y compris dans le co-développement. Le migrant a un positionnement spécifique, il est passerelle, facilitateur.
- dans la mesure où nous avons une diversité de situations, nous ne pouvons pas nous installer dans une idée de modèle à reproduire ; il y a des particularités régionales et la seule recommandation est de **reconnaître la capacité d'innovation du migrant**. Non seulement il résiste, mais il n'est pas que dans la résistance, il innove et cette innovation est liée à sa mobilité. La migration est une ressource en la matière. Faut-il revendiquer le terme de co-développement ou le bannir de notre vocabulaire ?

Il paraît essentiel **d'associer co-développement et droit**, droit de vivre là où on est, nécessité de mobilisation et de sensibilisation ici, beaucoup, là-bas également. Une attention tout à fait particulière doit être portée sur **la coopération décentralisée comme un laboratoire intéressant**, associant plusieurs acteurs pour penser autrement un développement partagé.

Atelier 4

L'instrumentalisation de la coopération au profit du contrôle des flux migratoires

Katia Herrgott,

Chargée de mission Aide Publique
au Développement à *Coordination Sud*

La commission de travail sur l'Aide Publique au Développement de Coordination Sud assure un suivi de l'APD de la France et de sa politique de coopération au développement. À ce titre, elle est amenée à se positionner sur les nouvelles orientations données à l'APD de la France et sur l'instrumentalisation qui en est faite aujourd'hui pour répondre à des objectifs autres que ceux du développement, notamment la gestion des flux migratoires.

Contexte général de l'APD de la France

La France a joué un rôle leader dès 2002; elle est en effet la première à adopter un calendrier qui l'engage à consacrer 0,7% de sa richesse nationale à l'APD d'ici 2012 avec comme objectif intermédiaire 0,5% en 2007. Elle a été suivie en 2005 par l'Union européenne : l'ensemble des pays membres de l'UE se sont alignés sur la promesse d'allouer 0,7% de leur richesse nationale à l'APD, mais à l'horizon 2015.

Entre 2002 et 2006 l'APD de la France a augmenté pour de bonnes et moins bonnes raisons, par des attributions contestables de certaines lignes budgétaires à l'APD et des artifices comptables, dont on passe ici le détail. En 2007, on aurait dû atteindre 0,5% du revenu national brut ; en réalité il y a eu une très forte baisse de l'APD, qui est passé de 0,47% à 0,39%

entre 2006 et 2007, soit une chute de 16%. Nous ne sommes donc pas aux 0,5% promis. Cette réduction est notamment due à la baisse des allègements de dettes comptabilisés dans l'APD. Plus inquiétant encore, la France a reculé à 2015 son engagement d'atteindre les 0,7%. Coordination Sud a fait le calcul qu'entre cette réduction en 2007 et le recul de son engagement de 3 ans, ce sont 12 milliards d'euros qui sont perdus pour l'APD (soit un an et demi d'aide publique au développement). En terme quantitatif, on est loin du compte et la France donne décidément un bien mauvais exemple à ses partenaires européens.

Un nouveau ministère qui scelle le mariage entre les questions de migration et de développement

La deuxième grande inquiétude réside dans l'instrumentalisation de cette politique d'aide au développement avec une imbrication croissante entre les questions de migrations et de développement. Il s'agit d'une tendance lourde en France et en Europe. Rabat 2006²⁹ a affirmé ce lien et la France l'a repris à son compte.

En 2007, un nouveau ministère voit le jour : le ministère de l'Immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du co-développement³⁰. L'introduction de ce ministère montre clairement

que les objectifs de gestion des flux migratoires sont désormais liés à la politique d'aide au développement.

Ce ministère participe au Comité Interministériel pour la Coopération Internationale et le Développement (CICID). C'est l'enceinte au sein du gouvernement qui assure la coordination de l'ensemble des acteurs français qui contribuent à la politique d'aide publique au développement. Le co-secrétariat de ce Comité était assuré par le MAEE et le ministère des Finances. Le ministère de l'Immigration assure désormais également le secrétariat de ce Comité. Il a donc un poids très important dans les orientations de l'APD de la France.

Les grosses inquiétudes portent sur le rôle que cherche à jouer le ministère de l'Immigration sur les définitions des orientations de la politique APD de la France. Cet extrait du discours de Brice Hortefeux, prononcé lors des Journées de la coopération internationale et du développement, en août 2007 à Paris, en est une illustration. «La politique d'aide publique au développement dans les pays source d'immigration doit être pensée à la lumière de la question des flux migratoires; je suis convaincu de la nécessité d'une approche très pragmatique de l'aide publique au développement, parce que la maîtrise des flux migratoires doit être une priorité. Je suis persuadé que nous devons privilégier les actions sectorielles et géographiques qui permettent d'y répondre. Cela nécessite une réflexion sur la concentration des crédits de coopération ayant un impact direct sur les ➤

29. Conférence ministérielle sur la migration et le développement, qui s'est tenue à Rabat les 10 et 11 juillet 2006.

30. Devenu par la suite «ministère de l'Immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire».

Atelier 4

➤ flux migratoires».

Depuis un an, ce ministère cherche donc à mettre une grosse pression, notamment sur le MAEE pour réorienter l'allocation de l'aide en fonction des pays qui sont les plus fortes sources d'immigration vers la France. Depuis 2005, la France a mis en place des Documents Cadres de Partenariats, les DCP ; ces documents visent à définir, théoriquement en partenariat avec le pays concerné, les orientations de la politique de coopération de la France dans ce pays sur les 5 ans à venir. Les échos qu'on peut avoir font savoir que le ministère de l'Immigration fait pression pour réécrire ces DCP signés avec le pays partenaire, selon les préoccupations internes de la France.

La stratégie mise en place est donc de mettre la pression systématiquement sur le MAEE, en tant que leader politique sur la coopération au développement pour faire passer ses objectifs de gestion des flux migratoires en priorité.

Le ministère de l'Immigration signe également des accords de gestion concertée des flux migratoires. Ils contiennent un volet co-développement devenu «développement solidaire». Cinq pays ont d'ores et déjà signé ces accords de gestion concertée : le Congo Brazzaville, le Gabon, le Bénin, le Sénégal et la Tunisie³¹. Ces accords sont en cours de discussion avec le Mali³². Nous n'avons jusqu'ici pas d'informations sur les montants alloués à ce volet «développement solidaire».

Une vision partagée au niveau européen

Ce qui est alarmant, c'est que l'aide est utilisée comme moyen de pression pour obtenir la signature à ces accords de gestion concertée des flux migratoires. Et c'est d'autant plus inquiétant que Monsieur Sarkozy cherche

à généraliser cette approche au niveau européen, profitant de la présidence française de l'Union européenne pour faire passer le Pacte européen sur l'immigration et l'asile. Ce Pacte décline 5 volets, dont un est lié au développement. Le but étant d'orienter les politiques de coopération au développement des Etats membres à des fins de gestion des flux migratoires. Le Pacte précise en effet qu'il faut qu'il y ait une réallocation de l'aide en fonction des régions d'origine des migrants et on encourage les pays membres à signer, soit au nom de l'UE soit à titre bilatéral des accords de gestion concertée qui incluent des volets «développement». Le calendrier prévoit que le Pacte doit être discuté en juillet, pour une adoption définitive en octobre³³.

Cela peut avoir un impact assez lourd sur les orientations de la politique de coopération au développement de l'UE et de la Commission Européenne. En effet, la Commission européenne alloue son aide aux pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) via le Fonds Européen de Développement (le FED). Le dixième FED couvrira la période 2008-2013 ; les accords sont signés pays par pays pour l'allocation de l'enveloppe générale et l'allocation faite par secteur.

La Commission européenne a une approche très extensive de la gouvernance et prévoit d'évaluer les droits de l'Homme, la justice, et l'État de droit, mais également des choses plus discutables comme la lutte contre le terrorisme, la sécurité et les migrations. Le terme «migration» apparaît donc dans les critères d'évaluation de la gouvernance. Dans le cadre du 10^e FED, des profils de gouvernance ont été élaborés pour tous les pays bénéficiaires de l'aide de la Commission européenne. Ces profils «gouvernance» sont rédigés par la Commission qui sert comme base de discussion avec le pays concerné, auquel

elle demande de prendre des engagements pour l'améliorer. Le problème, c'est que cette évaluation est unilatérale, les ONG n'ont jamais été concertées et ces profils «gouvernance» ont quelquefois un statut confidentiel. On s'aperçoit qu'ils peuvent devenir un instrument clé autour duquel s'articulerait le dialogue politique dans l'accord de Cotonou³⁴. Par ailleurs, au Mali, par exemple, l'un des deux secteurs prioritaires de l'aide de la CE est la gouvernance. Sous ce chapeau, la CE a inscrit, comme sous-secteur, les migrations, avec l'appui à la mise en place d'une politique migratoire. Il semble toutefois assez surprenant qu'une telle politique ait pu être identifiée comme prioritaire par le gouvernement et les citoyens maliens, qui ont certainement bien d'autres priorités pour le développement de leur pays!

Pour conclure, la Commission APD de Coordination Sud demande une hausse de l'aide publique au développement de la France à la condition que cette hausse soit liée à l'adoption d'un document stratégique de coopération au développement à moyen terme qui précise que l'objectif essentiel, prioritaire et fondamental de la politique de coopération au développement, c'est avant tout la lutte contre la pauvreté et les inégalités. Il ne peut pas y avoir de brouillage sur les orientations politiques de l'aide : elle ne doit pas être détournée, instrumentalisée à des fins de gestion des flux migratoires ou à des fins de promotion des intérêts des entreprises françaises à l'étranger.

Cette vision française qui rencontre une oreille favorable chez les pays membres de l'Union européenne est une vision à très court terme qui est illusoire et qui peut être dangereuse. Il faut surtout faire face au déficit de la misère ; il faut s'attaquer au processus d'exclusion économique et sociale en œuvre dans ces pays. ■■■

31. Des accords de gestion concertée ont également été signés depuis avec le Cap-Vert, l'Ile Maurice, le Burkina Faso et le Cameroun.

32. Le 25 novembre 2008, les pourparlers ont échoué pour la troisième fois avec le Mali.

33. Le Pacte européen sur l'immigration et l'asile a été adopté lors du Conseil des Ministres des 15 et 16 octobre 2008.

34. L'accord de Cotonou est un des piliers des relations entre l'Union Européenne et les pays «ACP». Signé en 2000 et révisé en 2005, il s'articule autour de trois volets : dialogue politique, commerce (cf les APE), et aide (à travers le FED).

**Restitution de l'atelier 4 en plénière,
par Alain Bosc,
Service Solidarités Internationales de La Cimade**

Dans un premier temps d'analyse des données du problème, nous nous sommes penchés sur les **conditions de l'Aide Publique au Développement**, les politiques de coopération, y compris l'aide au retour qui est parfois considérée comme une politique d'aide au développement. Nous avons fait le constat que malgré toutes les promesses, l'effort de la France en ce qui concerne l'APD a baissé, alors qu'elle aurait dû augmenter. Actuellement nous en sommes à 0,47% du PIB, cela devrait être 0,5% et la promesse donnée en 2002 d'arriver à 0,7% du PIB en 2012, peut être oubliée, car M.Sarkozy a repoussé l'échéance à 2015. La plupart des autres pays se sont également engagés pour 2015, et le résultat, c'est une note de 12 milliards d'euros, argent que ne verront jamais les pays et les populations concernées par cette aide au développement.

Dans ce contexte, nous nous sommes penchés sur la façon qu'avait le gouvernement français de présenter et d'affirmer ce lien essentiel entre politique, pour ne pas dire contrôle des flux migratoires et aide au développement; c'est choquant et extrêmement négatif. Le plus préoccupant, c'est que dans la perspective où la France va assurer la présidence de l'Union européenne, on essaie de faire partager l'idée de ce **lien qu'on voudrait consubstantiel entre la gestion des flux migratoires et l'aide au développement**, par tous les partenaires européens, et de lui trouver des traductions dans les politiques de l'UE. La France a déjà signé plusieurs accords de gestion concertée avec des pays d'Afrique de l'Ouest et du Maghreb. On sait que la conditionnalité est bien inscrite dans ces accords, mais on n'en sait pas exactement le contenu. C'est là qu'il nous faut faire preuve d'un maximum de vigilance pour savoir comment ces accords vont être mis en œuvre.

Plusieurs participants se sont demandés si ces débats n'étaient pas des rideaux de fumée qui nous cachaient **le vrai problème qui est la conception de la politique migratoire du gouvernement français**. Ne fait-on pas fausse route en ne s'attaquant pas frontalement à cette conception là?

Bien sûr, il faut discuter des conditions du développement, des problèmes de migrations internationales, mais n'est-ce pas plutôt cette conception affirmée par le gouvernement français ainsi que dans l'intitulé de son ministère, que nous devons contester en priorité?

Les propositions formulées sont d'abord d'ordre institutionnel, elles concernent plutôt la gestion publique, l'action des gouvernements. Par exemple **les accords de gestion concertée** suscitent de nombreuses interrogations : que contiennent-ils? Qu'est ce qu'ils impliquent? Comment vont-ils être mis en œuvre, pour quelles conséquences? Nous comptons sur nos réseaux ici, mais également sur nos partenaires au Sud pour avoir des renseignements là-dessus. Nous devons être très vigilants et demander beaucoup de transparence à cet égard.

D'autres propositions sont d'ordre plus général : refuser de payer une partie de ses impôts, ou celle qui irait au ministère de l'Immigration, comme de la désobéissance civile... L'ensemble des propositions d'action cherche à contribuer à changer notre regard sur cette question des migrants, sur la façon qu'on a de l'aborder dans nos pays. Une **révolution culturelle** est à opérer, un changement radical des idées et des regards, changement qui serait à la base des revendications que nous pouvons développer sur les politiques qu'on voit se mettre en place.

Je retiens qu'il y a beaucoup d'initiatives possibles et il y en a une qu'il faut retenir : au mois de novembre, il y aura un sommet euro-africain à Paris qui va déterminer beaucoup des politiques communes à l'Europe et aux pays africains. Là encore on risque de voir se mettre en place ce fameux lien entre contrôle des flux migratoires et aide au développement. Le moyen d'exprimer notre contestation nous est donné par le groupe Migrations du Crid qui donne rendez-vous les 17 et 18 octobre pour un sommet citoyen. Nous devons tous nous mobiliser pour contester cette apparente logique des politiques françaises et européennes actuelles.

Conclusion

Gustave Massiah

Président
du CRID

“ Quel est finalement l'intérêt d'une journée comme celle-ci? Tous les participants sont ici à peu près convaincus. Il serait important qu'on s'adresse à d'autres. D'autres, ne signifie pas forcément ceux qui sont contre; il s'agit plutôt des indifférents et des tièdes. En tout cas, cela nous a permis d'approfondir un certain nombre de choses, et d'être mieux préparés à intervenir et à nous mobiliser. Dans cet approfondissement, j'ai relevé plusieurs points qui me paraissent intéressants à noter.

Les migrants, révélateurs de nos sociétés

Quand on parle de migrants, il ne s'agit pas des migrants en eux-mêmes, mais des migrants en tant que révélateurs et analyseurs de nos sociétés. S'intéresser à la question des migrants, et s'attacher au problème du déni des droits des migrants, c'est s'intéresser directement à l'évolution de nos sociétés.

Il y a plusieurs conceptions, définitions : certains parlent des migrants, d'autres parlent d'étrangers. La question des réfugiés disparaît, recouverte par celle des migrants et étrangers. Et quel est le moment où on passe d'une migration à une diaspora? Finalement le monde mondialisé est structuré notamment par les diasporas; la question des migrations est structurellement une question liée à l'organisation du monde aujourd'hui.

Le XX^e siècle a été le siècle de l'explosion démographique, le XXI^e siècle sera celui des migrations

Un certain nombre de questions de fond ont été soulevées, je vais en citer deux ou trois. Nous sommes dans une période dans laquelle se pose la question du peuplement de la planète, car les questions de développement sont toujours des questions de peuplement. Parmi les démographes aujourd'hui qui réfléchissent sur le développement, il y en a plusieurs qui disent que finalement le XX^e siècle a été le siècle de l'explosion démographique; le XXI^e siècle sera celui des migrations. Donc la question des migrations n'est pas conjoncturelle, elle est fondamentale pour le siècle à venir.

Concernant le peuplement de la planète, si vous prenez la question de l'urbanisation, qui va être surtout celle de l'urbanisation des pays du Sud, alimentée par les migrations dans les 20 ou 30 ans à venir, il va falloir construire autant d'infrastructures qu'il en existe actuellement, dans des pays qui n'arrivent pas à maintenir ces équipements urbains. Sans redistribution, sans financement international de cet équipement urbain, on arrive évidemment à une accentuation de la misère assez générale. Cette question de peuplement est déterminante.

Un autre développement ?

Le deuxième point qui me paraît important, surtout pour nous, associations de solidarité internationale, c'est le débat sur le développement. J'ai peut-être été un peu rapide quand j'ai dit que le développement ne permettait pas de limiter la question des migrations et celle des départs. Ce n'est pas vrai que le développement permet de régler immédiatement les départs, il permet de les régler dans le temps, c'est une question de temporalité. Ce que l'on critique c'est le fait, d'une part d'affirmer qu'on a une solution par rapport aux migrations, ce serait le développement, et d'autre part, de passer tout de suite à des mesures répressives, dans la période immédiate. Peut-être qu'il y a un autre développement qui permettrait de ne pas se traduire par des migrations obligées (comme les réfugiés ou ceux qui sont poussés par la misère économique). C'est une question très importante car actuellement nous ne connaissons pas d'autres types de développement. Tous les types de développement, historiquement jusqu'à maintenant se sont toujours traduits par un exode massif surtout dans les pays dans lesquels il y a une population rurale importante. C'est vrai qu'il nous faut en

même temps affirmer que nous voulons un autre type de développement qui n'entraîne pas automatiquement des migrations, mais c'est vrai aussi qu'il faut bien dire que pour l'instant nous n'en connaissons pas. Même les plus ruralistes de ceux qui travaillaient sur les politiques de coopération – qui pensaient qu'il fallait garder à tout prix le peuplement rural – se sont rendus compte que c'était très difficile.

S'attaquer au problème du déni des droits des migrants, c'est s'intéresser directement à l'évolution de nos sociétés.

La liberté de circulation permet aux gens qui le veulent de partir mais doit permettre aussi à ceux qui veulent rester de rester. Comment faire en sorte que ceux qui veulent rester puissent avoir les moyens de rester ? Cela peut conduire à des pratiques et programmes particuliers. Bernard Métais, de Terre des Hommes, eu une très jolie formule : « contrairement à ce qui a été dit, on ne peut pas recevoir toute la misère du monde, néanmoins, on ne peut pas continuer à créer toute la misère du monde », un peu comme pour les médecins, avant de faire du bien, il faut déjà éviter de faire du mal. C'est très important car au niveau des associations de solidarité internationale, nous sommes confrontés au fait que dans notre histoire, nous nous sommes nous-mêmes définis comme développementistes par rapport aux urgentiers. Ce ➤

➤ débat a évolué, les urgentiers et nous-mêmes avons évolué, et même le débat sur le développement a pris des formes qui nous dépassent complètement, mais cela vaut la peine de le creuser. Et la question des migrations est un très bon fil conducteur pour pouvoir réfléchir et travailler sur la question de la transformation sociale.

Les pratiques préfigurent de nouveaux types de rapports sociaux

Le troisième aspect très important qui a été abordé, ce sont les pratiques. Le GRDR a très bien fait valoir l'importance de ces pratiques. Une des questions fondamentales que nous devons nous poser concerne la nature de ces pratiques : elles sont en même temps une manière de répondre à une situation, mais elles préfigurent aussi probablement de nouveaux types de rapports sociaux correspondant à ce que nous voudrions mettre en place. Dans une société, la société d'avenir existe déjà, elle est en bouillonnement, elle se construit petit à petit. De la même manière que le capitalisme s'est construit dans le féodalisme, il existe sûrement déjà des rapports de dépassement des sociétés actuelles dans nos sociétés. Ces pratiques sont donc une manière d'explorer des voies de dépassement.

Question de stratégie...

La question suivante a été posée : est-ce que nous pouvons proposer des politiques alternatives ? Un des discours est de dire que nous ne faisons pas assez de propositions, nous ne sommes pas crédibles car pas assez concrets. C'est une vraie

discussion, mais en tant que mouvement, nous ne devons pas jouer à être un gouvernement. Beaucoup de gens pensent que quand on a une proposition, il faut d'abord qu'elle se tienne techniquement et ensuite, elle sera adoptée parce qu'elle est bonne ; mais il ne faut pas occulter les rapports de force. Une bonne proposition ne peut passer que si elle est soutenue par un mouvement et si elle devient la possibilité d'être un support de négociation ; elle ne pourra pas simplement s'imposer car elle est belle. Comment montrer qu'il y a des propositions alternatives dans nos actions et nos résistances ? Il y a un certain nombre de secteurs dans lesquels cela commence à apparaître, sur la souveraineté alimentaire et l'agriculture paysanne, on voit que c'est une réponse alternative par rapport à l'agro-industrie et les biocarburants.

Il faut également utiliser les contradictions et ce qui est proposé dans les politiques, même si on ne leur fait pas confiance, même si on sait que c'est souvent du discours. Nous devons nous appuyer sur ceux qui dans les institutions ont une éthique de conviction et

Ce sommet citoyen sera l'occasion de tous converger pour dire non.

sont d'accord pour soutenir un certain nombre de propositions, même s'ils ne sont pas capables de les faire passer. C'est parce qu'il y a des contradictions dans le camp de ceux qui dominent qu'une mobilisation frontale a des chances de faire passer de nouvelles idées. Il y a donc aussi des questions de stratégie, abordées plusieurs fois : l'importance de l'alliance stratégique entre les associations et les collectivités locales. Nous sommes au début de cette nouvelle alliance pour arriver à combiner la légitimité des collectivités locales, qui est une démocratie représentative sur un territoire et la légitimité des associations, qui est une

légitimité d'interpellation par rapport à un certain nombre de valeurs. Il y a une piste ici à explorer. La deuxième piste, c'est le partenariat, je n'insiste pas là-dessus, l'université d'été du CRID à Nantes aura pour thème le partenariat et ses différentes formes. Une troisième piste, c'est l'importance de la solidarité internationale selon notre conception et je voudrais insister là-dessus. Pour nous, la solidarité internationale, c'est la dimension internationale de la solidarité, et c'est sur la question des migrants que c'est le plus évident. Il y a une cohérence et une continuité entre l'action de solidarité sur les sans papiers, sur les chômeurs, sur les sans droits, sur les inégalités, et la solidarité internationale. C'est cet élément qui fonde notre légitimité à travailler et à nous mobiliser.

Se battre contre la montée en puissance du cynisme

Dans l'immédiat qu'est ce que nous sommes en train de faire ? Je pense que la première chose, c'est que nous devons nous battre dans la bataille des idées et notamment sur la question des discours, car il y a une dérive des discours aujourd'hui avec une montée en puissance du cynisme, comme on l'a rarement connue. Mais il ne faut pas oublier qu'il y a un moment où le cynisme dépasse les bornes et où finalement les discours perdent leur légitimité et leur impact. C'est à nous de faire en sorte que ce cynisme soit réellement perçu comme insupportable, en faisant pression sur les médias et en utilisant ceux que nous avons, pour interpellier les gens qui parodent de manière aussi cynique sur toute la misère du monde et qui nous expliquent que surtout il faut avoir bonne conscience. On ne peut pas accepter cela ; il y a un moment où ça va se retourner, mais il faudra que nous soyons là pour que ça se retourne dans un bon sens. Nous devons montrer ce qu'il y a comme régression dans le discours actuel, le

discours sur les migrations aujourd'hui se nourrit directement du discours sur le racisme, sur la colonisation, il reprend ces concepts. Je cite souvent cette formule d'Aimé Césaire qui parlait de l'ensauvagement du continent. Et d'ailleurs Paris accueillera bientôt une exposition qui s'appelle « Rome et les barbares ». En sous titre, il est écrit : la construction d'un nouveau monde. À propos de ce terme de barbares, je me permets de raconter l'histoire de Fernand Braudel qui était en train d'écrire son livre intitulé L'identité de la France ; et en entretien à la radio, il a avoué être bien triste de finir son chapitre sur Alésia : Vercingétorix vient de perdre contre Jules César. Ce n'est pas par patriotisme, mais ayant perdu, l'invasion des barbares a été retardée de deux siècles ce qui s'est révélé très grave pour la civilisation, car ce sont les barbares qui ont amené le renouvellement de la civilisation. Ceux qu'on appelle les barbares, ce sont eux souvent qui sont porteurs de nouvelles idées, de nouvelles propositions. Il faut revenir sur cette idée de l'Empire qui serait le point culminant de la civilisation.

Il faut donc nous préparer pour les 17 et 18 octobre pour un moment de mobilisation extrêmement fort, car il se situe entre deux initiatives prises dans la cadre de la présidence française de l'UE : la rencontre des ministres qui doivent adopter la politique de gestion des flux migratoires de l'UE à partir des propositions françaises et la conférence euro-africaine qui doit adopter la mise en œuvre par les pays africains de ces mesures. Ce sommet citoyen sera l'occasion de tous converger pour dire non ; et le soir un grand concert sera organisé, car une grande partie de la culture, celle qui anime aujourd'hui notre société et notamment au niveau de ses jeunes, est quand même portée par les musiques du monde.

”

Sigles

ACP (pays ACP) : Afrique, Caraïbes, Pacifique

ALENA : Accord de libre-échange nord-américain

ANAEM : Agence Nationale d'Accueil des Etrangers et des Migrations

APD : Aide Publique au Développement

APE : Accords de partenariat économique

ATMF : Association des Travailleurs Maghrébins de France

CCFD : Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement

CE : Commission Européenne

CFDA : Coordination Française pour le Droit d'Asile

CICI : Comité Interministériel de Contrôle de l'Immigration

CICID : Comité Interministériel de la Coopération Internationale

CRID : Centre de recherche et d'information pour le développement

DCP : Documents Cadres de Partenariats

FED : Fonds Européen de Développement

FORIM : Forum des organisations de solidarité internationale issues des migrations

GFMD : Global Forum Migration & Development

GISTI : Groupe d'information et de soutien des immigrés

GRDR : Groupe de recherches et de réalisations pour le développement rural

IDD : Immigration, Développement, Démocratie

IPAM : Initiatives Pour un Autre Monde

IRD : Institut de recherche pour le développement

MAEE : Ministère des Affaires étrangères et européennes

OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement

OSIM : Organisations de Solidarité Internationale issue des Migrations

PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement

RESF : Réseau Education Sans Frontières

Enjeux et pièges du co-développement

Le CRID est un collectif de 54 associations françaises de solidarité internationale, partageant une même conception du développement humain, solidaire et durable, basé sur le renforcement des sociétés civiles.

jeux et pièges co-développement

**Centre de recherche
et d'information pour
le développement (CRID)**

14 passage Dubail
75010 Paris
Tél. 01 44 72 07 71
info@crid.asso.fr
www.crid.asso.fr

Enjeux et pièges du co-développement

**DES PONTS
PAS DES MURS**

SOMMET CITOYEN SUR LES MIGRATIONS
17 | 18 OCTOBRE 2008 | PARIS

Retranscription du colloque :

Flora Barré

florabarre@yahoo.fr.

Conception graphique :

Florence Roller

mail@florenceroller.net

Impression :

Corlet Numérique